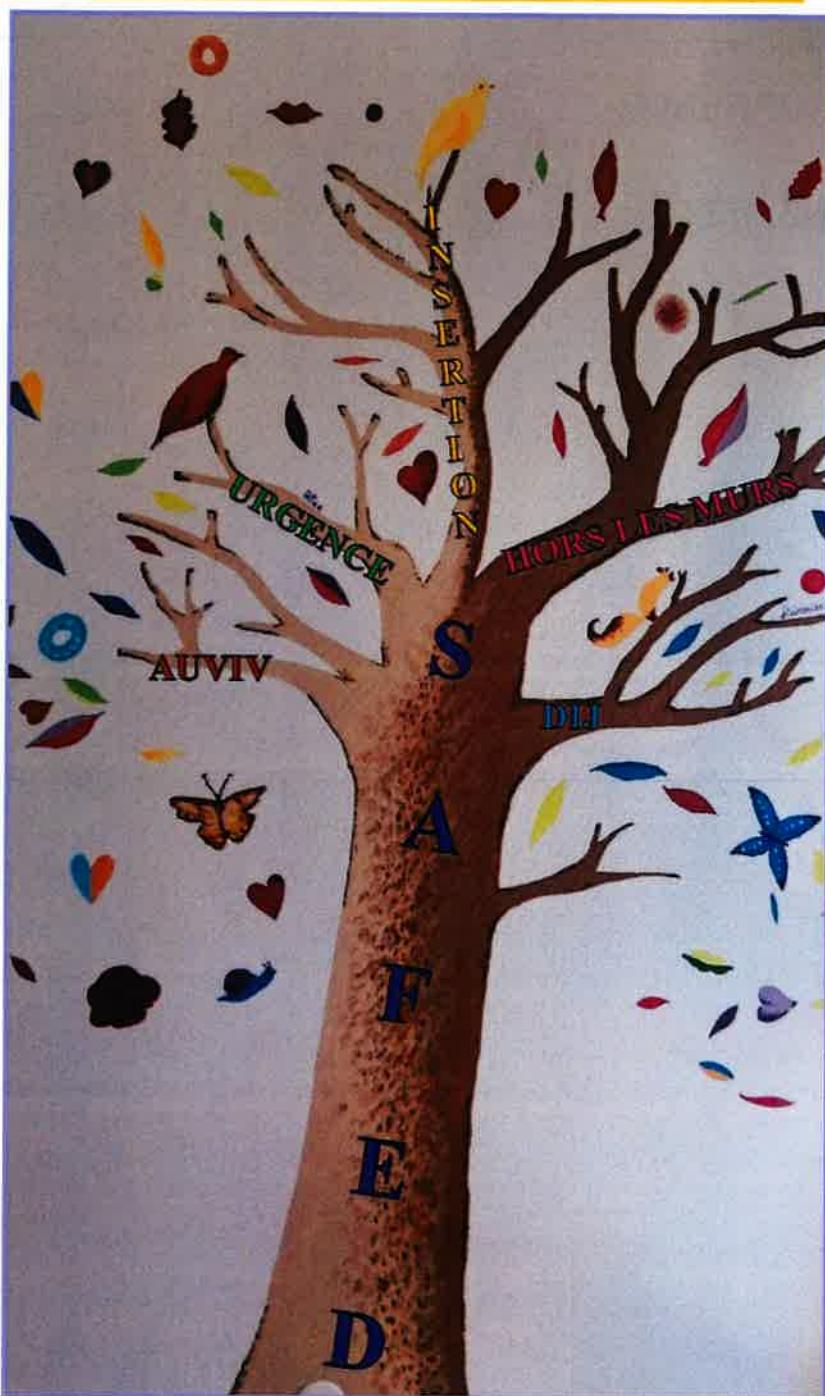


Pôle Hébergement Insertion



100 rue Baron Bouvier
70000 VESOUL
03 84 76 00 10



SOMMAIRE

INTRODUCTION	page 3
L'EQUIPE	page 5
SCHEMA DES DEMANDES	page 6
L'HEBERGEMENT D'URGENCE	page 7
L'HEBERGEMENT INSERTION	page 11
HORS LES MURS	page 15
L'ACCOMPAGNEMENT SPECIALISE APPORTE AUX FEMMES	page 19
L'ATELIER PAST'ELLES	page 23
L'ATELIER DES ENFANTS	page 26
LA PSYCHOLOGUE	page 29
AUVIV	page 32
DIJ	page 49
ANNEXES	page 63

INTRODUCTION

L'année 2019, pour l'ensemble des travailleurs sociaux des dispositifs SAFED, DIJ et AUVIV, a été mise à profit pour s'ouvrir sur l'extérieur.

En effet, après une période dédiée à l'actualisation et à la mise en place des outils relatifs à la loi 2002 2 repositionnant l'usager au cœur de son projet, les équipes des travailleurs sociaux sont allées à la rencontre des partenaires internes et externes.

DIJ : Dispositif Insertion Jeunes :

L'équipe socio-éducative du Dispositif Insertion Jeunes (DIJ) rencontre très régulièrement les partenaires avec lesquels elle travaille habituellement tels que la Mission Locale, le Centre Provisoire d'Accueil et d'Insertion (CPAI), le référent du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO). Ils ont échangé avec les partenaires de l'action sociale de Pôle Emploi et des agences intérimaires (INEO, Randstad, Manpower) ou entreprises d'insertion (Noveo, Proservices 70) afin de mieux cerner les demandes. Les travailleurs sociaux du dispositif ont aussi développé les rencontres et les échanges avec la direction de l'Espace Villon pour la mise en place d'ateliers à destination du public accueilli.

AUVIV : Auteurs Victimes de Violences conjugales

Le dispositif AUVIV organise conjointement avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) de Vesoul des stages de responsabilisation concernant les violences conjugales. AUVIV intervient également lors de stages du même type sur Belfort.

Les travailleurs sociaux sont allés à la rencontre de plusieurs partenaires pour présenter ou affiner les méthodes de travail. A ce titre, ils ont échangé avec France Victimes 70, l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA), les services de Protection de l'Enfance milieu ouvert de l'Association ainsi que les services de Police et de Gendarmerie du département. Par ailleurs, la Gendarmerie Nationale a publié un dossier présentant la spécificité du dispositif AUVIV au sein de sa revue trimestrielle du mois de juin portant sur la thématique des violences intrafamiliales.

AUVIV a participé à la sensibilisation du jeune public notamment lors de l'action de prévention et de lutte contre les violences conjugales à la salle Saône Expo de Port sur Saône, organisée par Mme LOPEZ GUZMANN, déléguée départementale aux droits des femmes et de la Famille, et l'Adjudant PILLOT, commandant de la brigade de Gendarmerie de Port sur Saône.

France Télévision a réalisé un reportage sur l'accompagnement des auteurs de violences conjugales proposé par AUVIV, à travers l'interview d'un résident. Ce documentaire a été diffusé sur le site internet de France 3 Bourgogne Franche Comté le 10 janvier 2020.

Les travailleurs sociaux du dispositif accueillent leurs collègues de l'Association dans le cadre des stages d'immersion ainsi que des stagiaires éducateurs spécialisés et des magistrats en formation. Ils interviennent également auprès de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) pour former et sensibiliser sur les phénomènes de violences conjugales.

Cléa REKHOU, photographe, rencontre régulièrement les résidents du dispositif dans le but de réaliser prochainement une exposition. Cette action permettra de sensibiliser un large public, autre que celui habituellement visé, sur les violences conjugales et leurs impacts.

SAFED : Service d'Accueil de Femmes en Difficulté

L'équipe du SAFED a accueilli plusieurs collègues de l'Association dans le cadre des stages d'immersion pour une découverte des missions du service ainsi qu'une présentation de la thématique des violences conjugales et de son impact notamment sur les enfants.

Mme LOPEZ GUZMANN a sollicité l'équipe du service ainsi que les résidentes pour préparer et animer des ateliers lors des 3 journées de travail et de sensibilisation sur les violences conjugales à Port sur Saône, à destination des collégiens et lycéens du département. A ce titre, les résidentes du SAFED ont travaillé avec Mme ROBERT, artiste peintre.

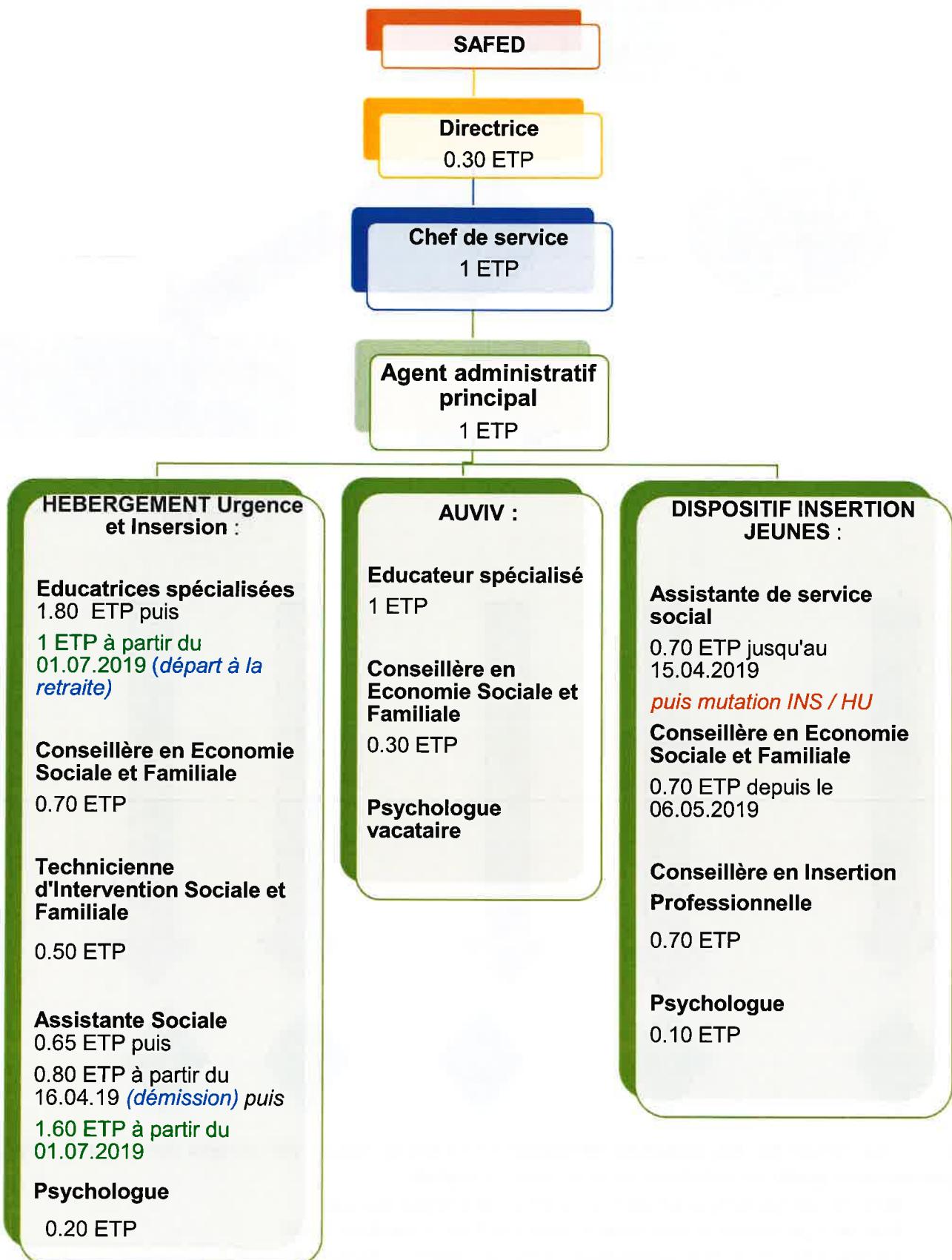
L'équipe du SAFED était présente avec les partenaires départementaux le 11 décembre dans le cadre de ces 3 journées de sensibilisation.

Le SAFED a développé une nouvelle forme d'accompagnement appelé « hors les murs » qui permet aux femmes et aux enfants de bénéficier des certaines prestations tout en restant à leur domicile, dans un environnement familial.

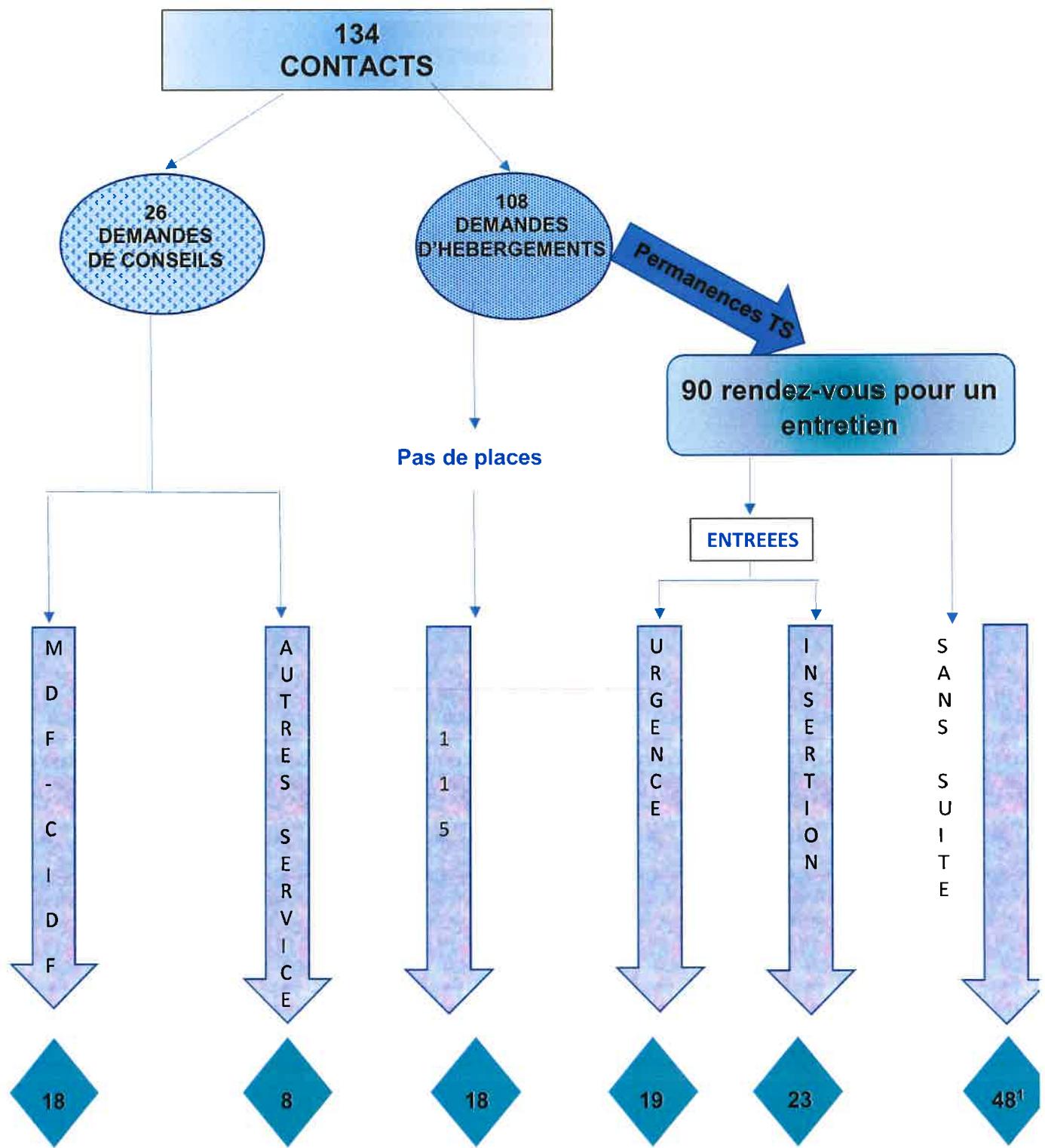
Pour les dispositifs SAFED, DIJ et AUVIV, ces rencontres ont pour but de présenter leurs missions mais aussi de mieux connaître les partenaires pour amorcer une nouvelle forme de travail plus collaborative, basée sur des problématiques transversales.

La Direction.

L'EQUIPE



SCHEMA DES DEMANDES



- 1 - Sur l'ensemble des demandes **30** étaient formulées au départ par un tiers (famille, ami, CMS, commissariat, gendarmerie) et non par la personne concernée.
- **16** n'ont pas abouties, la personne concernée ne donnant pas suite.
 - Pour deux personnes, le mari a été incarcéré et l'autre orienté à AUVIV
 - 3 demandes n'étaient pas adaptées au service (mineure, handicap, demande hors missions du service).



HEBERGEMENT URGENCE

Par les Chiffres

LES ENTREES URGENCES : 22 personnes

19 Femmes dont 16 femmes seules

3 Enfants

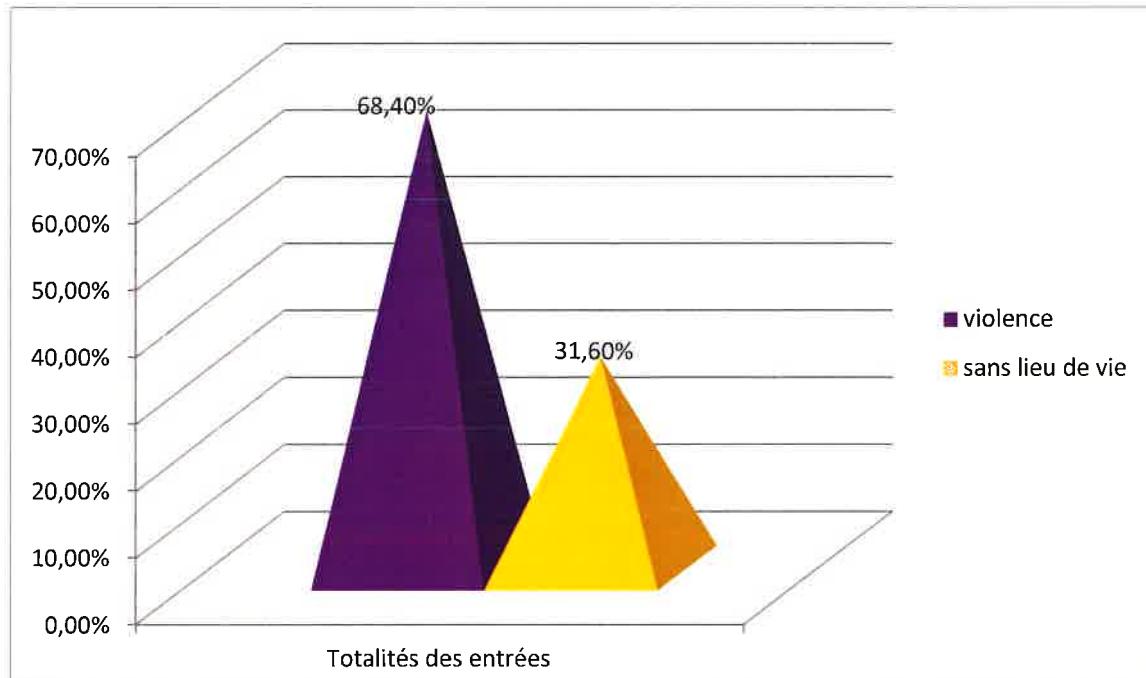
Les âges

- 18 à 25 ans 5
- 25 à 35 ans 4
- 36 à 45 ans 4
- 46 à 55 ans 4
- + 55 ans 6

Baisse de 50 % des personnes hébergées de 18 à 25 ans

Par contre nette progression de la tranche d'âge + 55 ans

Motifs des entrées



Légère baisse des entrées pour motif de violence conjugale – 8 %

Par contre le pourcentage des entrées pour sans lieu de vie à doublé.

LES HEBERGEMENTS : 28

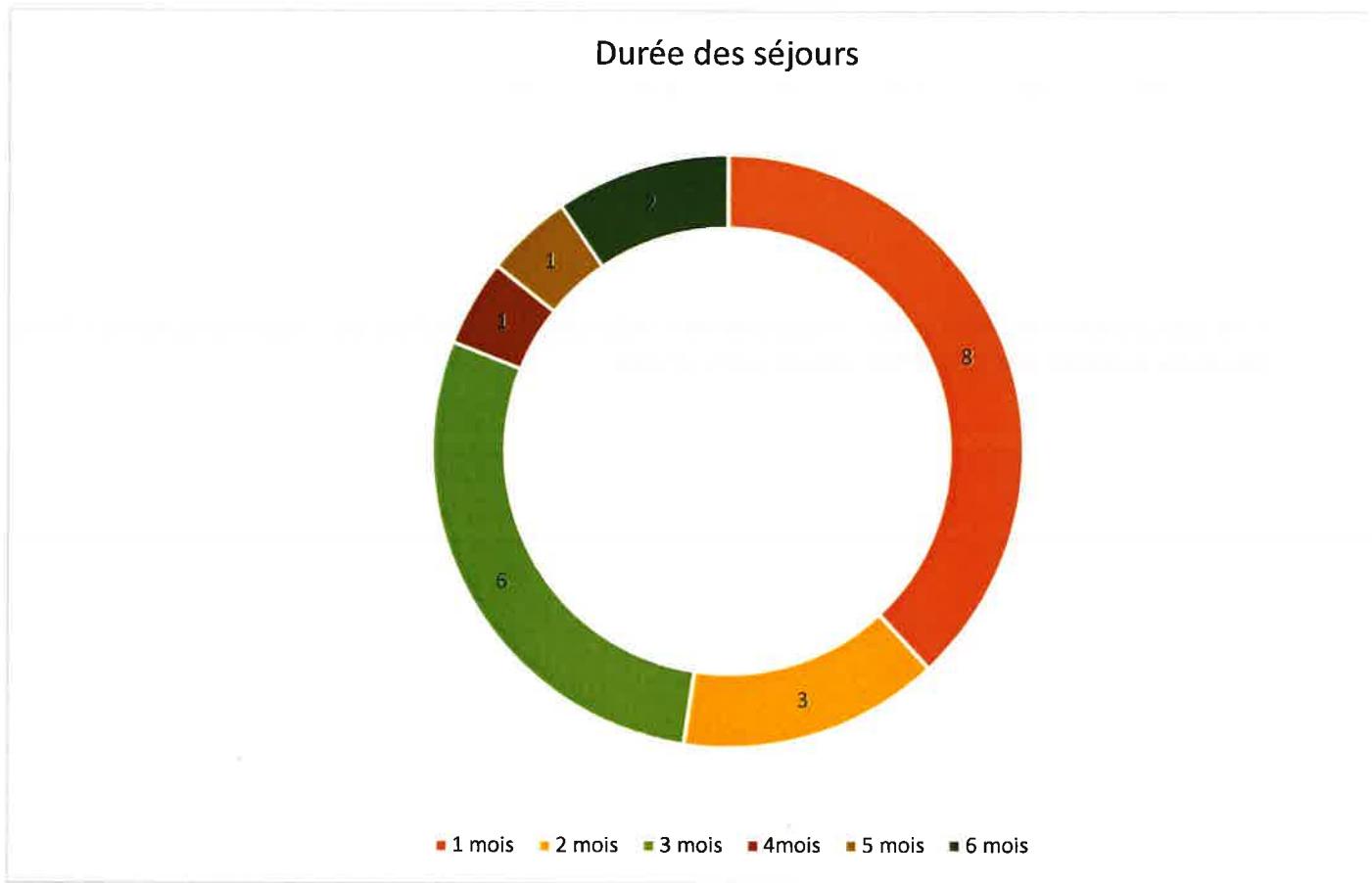
Femmes : 24 dont 20 femmes seules

Enfants : 4

Les enfants :

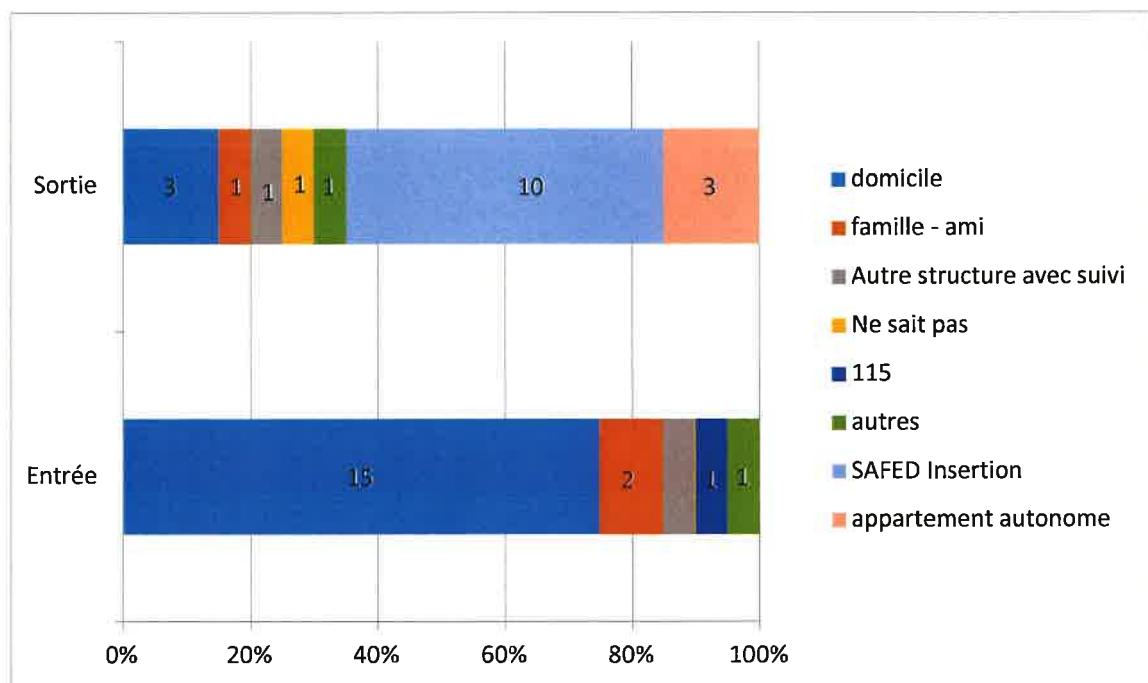
- 4 enfants accueillis avaient – de 3 ans

La durée



La durée moyenne d'hébergement en 2018 sur l'Urgence est de 64 jours soit un peu plus de 2 mois.

Les hébergements : à l'entrée et la sortie d'hébergement



Une des personnes sortie dans un appartement autonome, a bénéficié de l'Accompagnement Hors les Murs proposé par le SAFED depuis cette année.



HEBERGEMENT INSERTION

Par les Chiffres

LES ENTREES Préparées : 31 personnes

23 Femmes dont 15 femmes seules

8 Enfants

Les âges

- 18 à 25 ans 6
- 26 à 35 ans 11
- 36 à 45 ans 6
- 46 à 55 ans 11
- + 55 ans 2

Augmentation des hébergements pour les tranches d'âges 26 à 35 ans et 46 à 55 ans

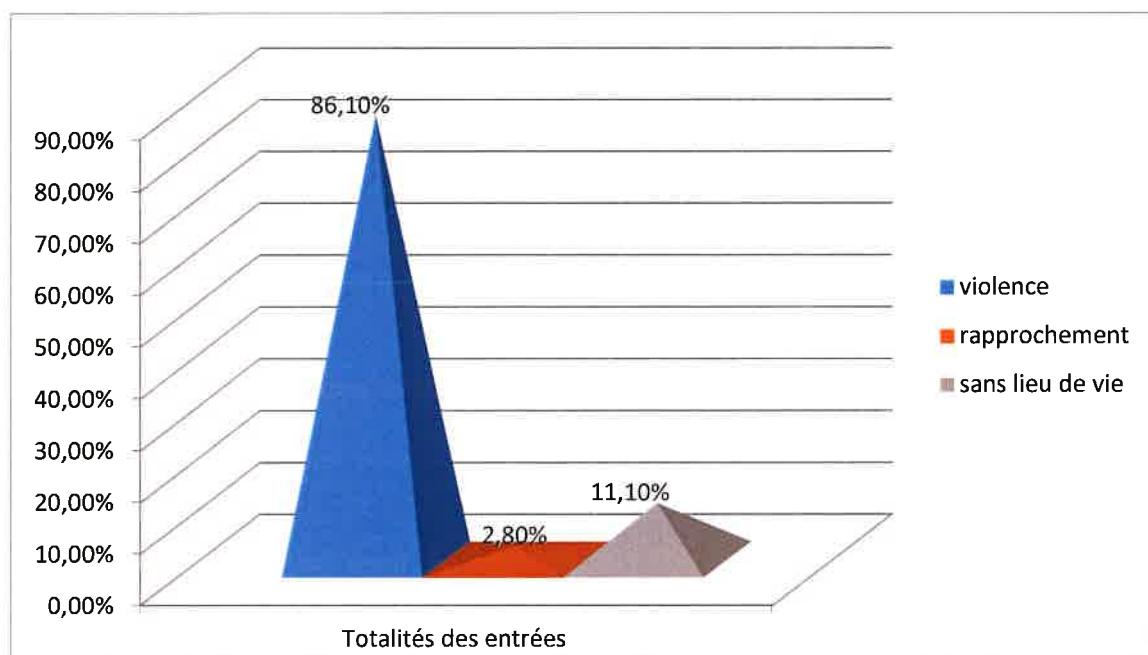
Les nationalités

2019 a vu la tendance s'inverser.

En effet, jusqu'alors les personnes de nationalité française étaient majoritaires (57 % en 2018) contre 44 % pour cette année.

56 % des personnes hébergées en 2019 représentaient 11 nationalités différentes.

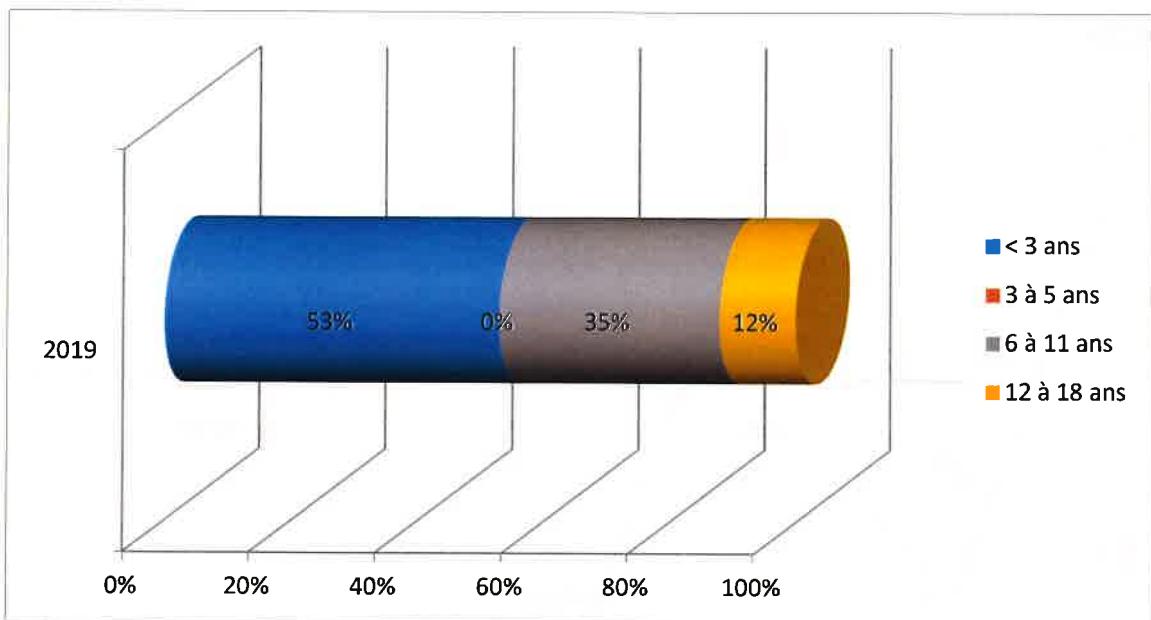
Motifs des entrées



Augmentation de 12 % du taux d'entrées pour motif de violence conjugale

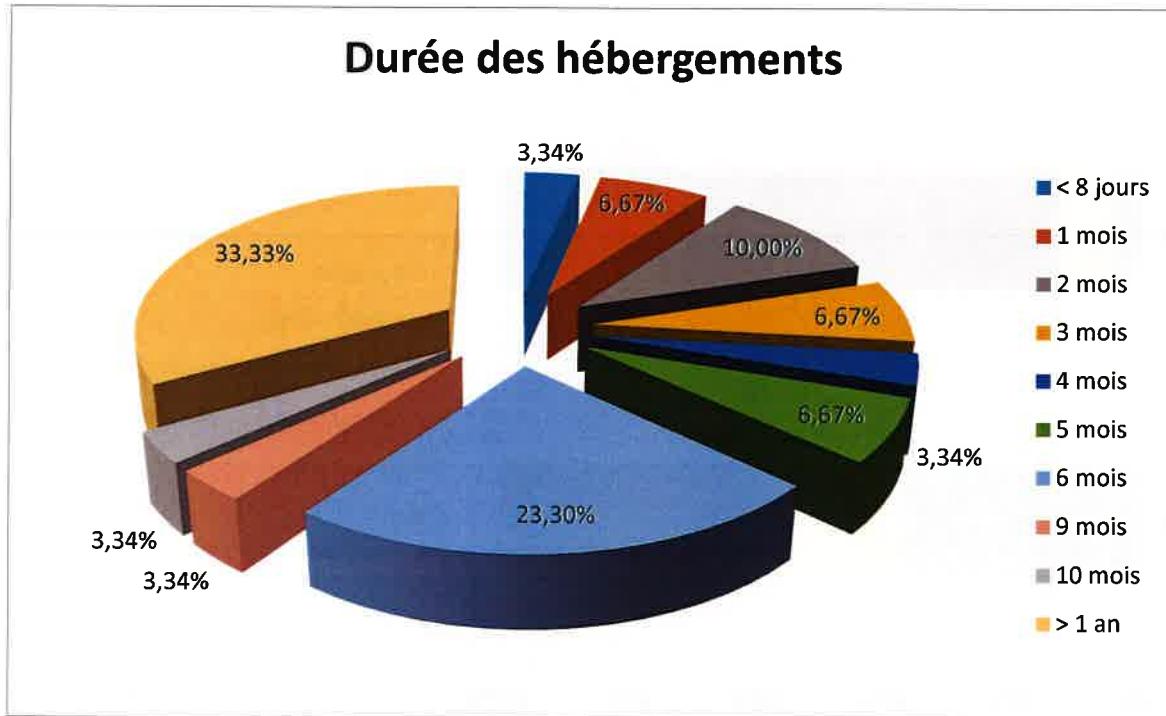
Les enfants : 17

Les âges



Augmentation de 17 % des enfants hébergés de moins de 3 ans

LES HEBERGEMENTS : 53 personnes
 36 femmes dont 23 femmes seules
 17 enfants



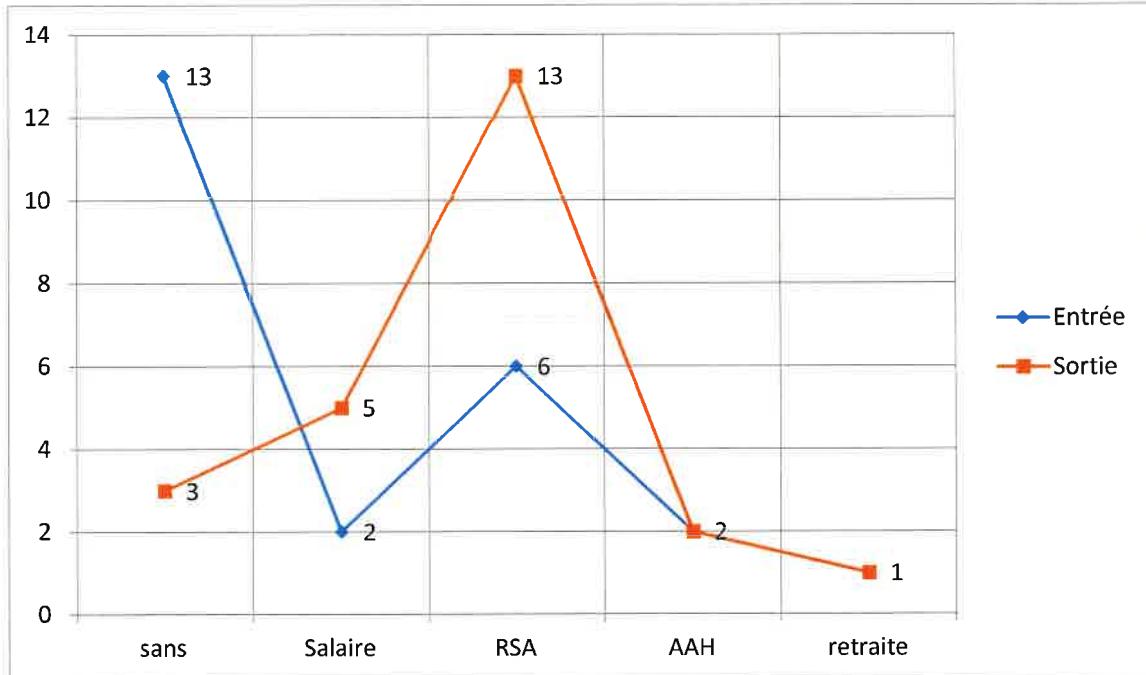
Durée moyenne des hébergements 7.4 mois

La durée des hébergements a tendance à diminuer (plus de 10 mois en 2018). Par contre le pourcentage des hébergements durant plus d'un an reste toujours le plus élevé.

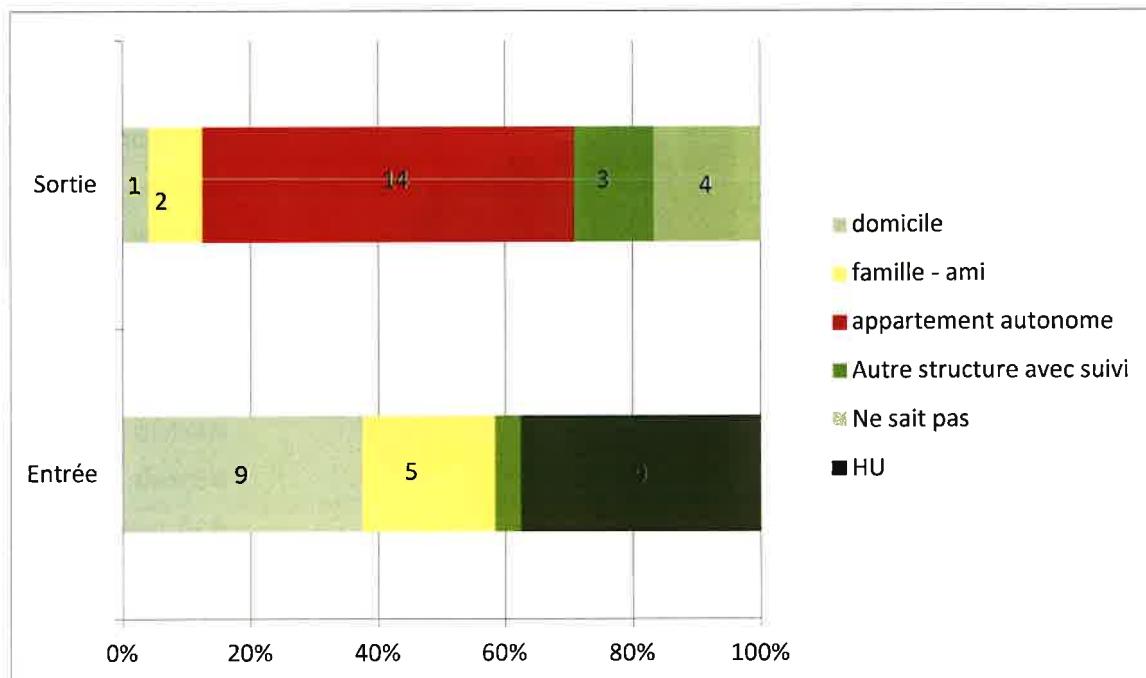
LES SORTIES : 24 femmes

9 enfants

Les ressources



Les hébergements : à l'entrée et la sortie d'hébergement



A noter que cette année 5 résidentes ont reçu une OQTF : 1 venait de quitter le service pour un appartement autonome, 2 ont été déplacées à l'AHSRA et les 2 autres ont quitté le service sans prévenir ni laisser d'adresse.



HORS LES MURS

Hébergement hors les murs

CONTEXTE

La réforme structurelle du fonctionnement des CHRS, est inscrite dans le projet de loi des Finances 2018-2019.

Le dispositif AHI est orienté vers une logique d'accès au logement qui prend le pas sur celle de l'hébergement, selon le principe du logement d'abord. Cela amène à une nouvelle conception du travail social en CHRS.

« *Un CHRS est un statut juridique de l'établissement, il peut ainsi conduire avec ou sans hébergement, l'accueil, notamment dans des situations d'urgence, le service et l'accompagnement social des personnes ou des familles en difficultés* » - art 312.1-8 du CASF.

Le dispositif « Hors les Murs » a été mis en place au sein du SAFED en 2019, à la demande de la DDCSPP.

Chaque fois que c'est possible, l'accès au logement ordinaire ou logement intermédiaire (résidence sociale, maison relais, logement en intermédiation locative) doit être privilégié par rapport à une orientation vers l'hébergement.

L'accompagnement hors les murs se rattache au concept du logement d'abord :

1. Le logement comme prérequis :

Autonome, de droit commun (privé ou social)
Séparation entre logement et services
En diffus, intégré dans l'environnement.

2. L'usager au centre du dispositif

Choix du type de logement
Recours au service ou non...

3. Des prestations très flexibles

Aides individualisées dispensées au domicile
A la demande en lien avec les objectifs du PAP

4. Posture professionnelle du TS

Fonction de coordination, personne ressource.

Le Hors les Murs ce n'est pas attendre que la situation soit stabilisée par le relogement ou logement accompagné. Il faut passer d'une approche centrée sur « le dispositif » à des dispositions centrées sur la « personne ».

Processus de l'accompagnement Hors les Murs

1 Avant l'accès au logement

Orientation des personnes

Le service lui-même, soit :

- A partir d'une situation en urgence,
- A partir de l'insertion pour poursuivre l'accompagnement dans le logement
- Déjà dans le logement.

Soit par les partenaires ou via la commission SIAO.

Conditions d'admissions

- Femmes majeurs en difficultés, seules ou accompagnées d'enfants
- Zone géographique (délimitée dans un rayon de 30 km)
- Situation administrative :
 - o Personnes régularisées
 - o titre de séjour
- Evaluation de la capacité des ménages à entrer dans un logement autonome :
 - o Vérification des droits (minimums sociaux, APL, CAF, CPAM...)
 - o Autonomie de la personne : gestion budgétaire à faire, en cours, AEB, MJAGBF, répondre aux besoins primaires
 - o Faire appel aux services extérieurs.

Pour la personne : Adhésion au contrat de séjour et au principe d'accompagnement.

Passage en Commission SIAO

L'accompagnement au logement doit se préparer et être anticiper non plus comme une condition au départ du SAFED mais comme une suite après l'hébergement qui ne requiert plus d'utilité pour la personne dans le cadre de l'accompagnement global par un même service. La poursuite de l'accompagnement dans le logement de la personne (quand la personne requiert les dispositions nécessaires au relogement (défini dans les conditions d'admissions du hors les murs) peut être poursuivit sous différentes formes.

Accompagnement possible dans le Hors les Murs :

Dans le cadre de l'accompagnement « Hors les Murs » les personnes bénéficient des prestations spécifiques du SAFED :

- **Atelier PAST'ELLES** (cf. Atelier PAST'ELLES)
- **Atelier des Enfants** (cf. Atelier des Enfants)
- **Accompagnement psychologique** (cf. Travail de la psychologue)
 - **Accompagnement par la coordination du travail** réalisé autour et avec la personne si mis en place de partenaires, appréhender les démarches, les lieux physiques, les transports ; le référent du ménage priorise avec la personne l'accompagnement possible en interne et en externe (exemple contacts avec les partenaires)
- **Accompagnement au maintien dans le logement recherche de partenaires du droit commun ou si spécifique à conserver par le service**
 - Par le budget,
 - Par la santé
 - Par l'insertion professionnelle,
 - Aux démarches administratives.
- **En assurant la possibilité de la continuité de la prise en charge** (exemple relais, communication des éléments si la personne le souhaite...)
- **En accompagnant la personne à s'inscrire dans les dispositifs de droit commun**

L'objectif du « hors les murs » est de faciliter l'accès au logement personnel et de pouvoir assurer un accompagnement non plus global mais spécifique selon les besoins et attentes de la personne.

Avant l'entrée dans un logement identifié

- Rechercher un logement pour se sentir en sécurité
- Information sur les droits et devoirs des locataires (livret, documents audiovisuels, supports illustré)
- Ressources du quartier : centre social, écoles, centre médico-social.... Une visite du quartier peut venir en appui pour matérialiser les informations et lutter contre la crainte de l'inconnu. Accessibilité des transports, jardin, commerces de proximité.
- Identification des partenaires

Dans le logement

Quelles conditions d'intégration dans le logement ?

Le travailleur social devient le référent de la personne mais il ne peut gérer seul l'ensemble des problématiques.

Il est une personne Ressource qui coordonne l'intervention autour des besoins de la personne et assure une médiation avec les partenaires (bailleur, acteurs de santé, école...).

Regard sur l'intégration dans le logement qui ne repose pas uniquement sur le rétablissement psycho-social mais des savoirs faire techniques.

LES CHIFFRES

5 situations suivies en hors les murs depuis le mois de mai

- 4 venant de l'hébergement d'insertion sorties :
 - o pour 3 d'entre-elles en logement autonome public
 - o 1 en logement autonome privé
- 1 sortant de l'hébergement d'urgence en logement autonome public

DUREE :

- | | |
|--------------|---|
| - 1 à 2 mois | 1 |
| - 4 à 5 mois | 1 |
| - 6 à 7 mois | 2 |
| - + 7 mois | 1 |

La durée moyenne de l'accompagnement hors les murs est de 155 jours soit un peu plus de 5 mois

L'accompagnement spécialisé apporté aux femmes en difficultés

Le temps de l'accueil et de l'installation : l'accueil en urgence, l'accueil en insertion et le hors les murs.

Le service offre trois façons d'intégrer le SAFED, soit par le biais de **l'accueil d'urgence** (mise à l'abri, 24h/24 et 7j/7), soit sur demande en **logement d'insertion** lorsque la personne souhaite préparer son arrivée dans le service, soit par le biais du **hors les murs** lorsque la personne a besoin d'un accompagnement global mais qu'elle est dans son propre logement sans le conjoint.

- **L'accueil d'urgence** peut se faire de jour comme de nuit, du lundi au dimanche, jour ouvré ou jour férié. C'est le travailleur social (TS) d'astreinte qui s'occupera d'accueillir et d'installer, au mieux, la personne qui fera appel à notre service. Bien souvent, les femmes qui arrivent en urgence, avec ou sans enfants, ont très peu d'affaires avec elle. Un sac à dos avec un ou deux changes pour leur enfant et rarement de vêtements pour elle. Pas de nourriture, parfois même plus de papiers d'identité les concernant. Elles arrivent seule ou quelque fois accompagnées des forces de l'ordre ou encore d'un travailleur social qui aura fait le lien avec nous auparavant.

L'écoute, l'empathie et la bienveillance sont la base de l'accompagnement qui se met en place par la suite. Le temps de la rencontre entre le travailleur social et la future résidente est très important. Il permet de faire connaissance, de la rassurer sur ce lieu inconnu où elle arrive, de la sécuriser mais également d'instaurer un climat de confiance nécessaire à l'accompagnement de l'équipe du SAFED. Ce type d'accueil est souvent chargé d'émotions car non préparé, aussi bien pour la personne qui arrive que pour la TS qui l'accueille. C'est une intervention qui peut s'étaler sur plusieurs heures, selon le degré d'insécurité de la nouvelle résidente. Une installation de nuit sera également différente d'une installation de jour.

Lorsqu'elle est accueillie au bureau du SAFED, la TS d'astreinte lui explique ce qu'est le SAFED, son fonctionnement et le lieu d'hébergement où elle se trouvera. Ensuite, il s'agit d'évaluer les besoins primaires pour Madame (besoin de vêtements, de nourriture...) que la TS résout avant de l'installer au pavillon. La résidente pourra « déposer » une partie de son histoire, ce qu'elle a besoin d'en dire pour se sentir mieux, avant de prendre possession de sa chambre au pavillon d'urgence et de rencontrer les autres résidentes qui s'y trouvent déjà (maximum 4 personnes). Une visite du lieu d'hébergement avec les espaces collectifs et l'espace privé est faite ainsi que la présentation aux colocataires, si elles sont présentes et réveillées.

Lors de l'entrée dans sa chambre, le lit est déjà fait et un nécessaire de toilette (drap de bain, gel douche shampooing, brosse à dent, pastille de lessive...) est préparé par la maîtresse de maison ce qui montre à la résidente qu'elle est attendue et qu'elle a sa place au SAFED, même en arrivant en urgence. La TS s'assure que la résidente à ce qu'il faut pour passer une première nuit au pavillon et qu'elle se sent en sécurité. La résidente est contactée dès le lendemain matin par la TS qui l'a installée ou une autre TS pour prendre de ses nouvelles.

La situation de la nouvelle résidente est présentée à l'équipe le jeudi matin, lors de la réunion d'équipe et une référente lui est attribué, ce qui permet de commencer l'accompagnement global entre la référente et la résidente.

- **L'accueil en logement d'insertion** se déroule sur des temps d'ouverture du service. Il s'organise en trois temps ; le premier contact téléphonique, le premier entretien puis l'installation.

Le premier contact se fait par téléphone, l'appel devant obligatoirement être passé par la personne souhaitant faire une demande en logement d'insertion au SAFED. Cela permet de s'assurer qu'elle est bien demandeuse de cet hébergement mais également pour la TS, de savoir si la situation de la personne relève des missions du service.

C'est à ce moment-là qu'une date d'entretien au service lui est proposée. Il arrive parfois qu'un renseignement ou qu'une orientation auprès d'un partenaire suffise.

Dans un deuxième temps, si les besoins de Madame sont en adéquation avec les missions du SAFED, une TS la reçoit en entretien au service. Ce rendez-vous permet d'expliquer ce qu'est le SAFED et qui peut y être accueilli, d'exposer le cadre du service ainsi que l'accompagnement qui peut être proposé. Madame explique sa situation ou ce qu'elle souhaite dire à la TS, ce qui permet à cette dernière d'évaluer la situation de la personne ainsi que la cohérence d'une éventuelle demande d'hébergement et d'accompagnement. Il arrive souvent que la personne ne se présente pas au rendez-vous, ou qu'elle fasse plusieurs demandes avant de réellement franchir le pas pour se rendre au SAFED. Il y a pour certaines femmes, un sentiment de honte et de culpabilité quant à leur situation de femme victime de violence conjugale. La peur de partir et d'être retrouvée par leur conjoint est un frein important à leur départ du domicile conjugal. Ces émotions se mêlent également au phénomène d'emprise que Monsieur exerce sur Madame, qui fait que certaines femmes ne viendront jamais ou mettront rapidement fin à la prise en charge du SAFED pour repartir au domicile.

A la fin de ce premier entretien, la TS demande à la personne si elle souhaite concrétiser sa demande et qu'elle serait la ou les problématiques sur lesquelles elle souhaiterait être accompagnée. Pour chaque demande d'hébergement en insertion, suite à l'entretien avec la TS, il est convenu que la personne rappelle le service à partir d'une date précise afin de lui dire si oui ou non la commission SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) valide sa demande. Ici aussi, c'est à la personne elle-même de nous contacter afin qu'elle soit actrice de son projet. Si le SIAO a validé la demande en logement d'insertion, une date d'installation est convenue avec Madame, si elle souhaite toujours venir au SAFED et suivant les places disponibles dans les appartements. Il arrive que certaines femmes fassent leur demande d'hébergement et ne rappellent jamais le service ou bien des mois plus tard, entre-autres pour les raisons évoquées plus haut.

Lorsque la nouvelle résidente arrive aux bureaux du SAFED pour être installée au logement, la TS lui remet le livret d'accueil qui comprend la charte de l'usager, le règlement intérieur et lui expose à nouveau le cadre pour la sécurité de toutes les résidentes. Le document de prise en charge pour la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) est rempli dès l'arrivée de Madame ainsi qu'une fiche suivie de situation. Dans la semaine suivant son entrée au SAFED, la résidente est reçue par la Direction qui signe avec elle et la TS référente, le contrat de séjour. Ce contrat reprend les droits et les devoirs du service et de la résidente. Ces papiers administratifs constituent les prémisses du dossier de la résidente, qui sera actualisé par la référente au fil de l'accompagnement. Un temps d'échange est pris par la TS avec la résidente pour l'écouter, la rassurer, la sécuriser si besoin et répondre à ses questions.

Si Madame n'a aucune ressource, la secrétaire lui remet un bon d'Aide à la Vie Quotidienne (AVQ) qui permet à la résidente de faire quelques courses pour l'alimentation et l'hygiène. Ce bon lui est remis une fois par semaine tant que Madame n'a pas de ressource. Si la personne bénéficie de ressources, il lui est proposé de l'accompagner faire des courses si besoin, avant de s'installer dans son nouveau logement. Une fois au logement, la TS fait visiter les lieux avec les espaces communs et la chambre de Madame. Ce dernier espace est privé, fermé à clé et personne n'a l'autorisation d'y entrer sans l'accord de Madame. La TS s'assure que la résidente se sente en sécurité, lui indique les consignes de sécurité au logement et l'informe de la personne d'astreinte à contacter en cas d'urgence.

- **L'accompagnement en hors les murs** peut être proposé à une personne ayant son propre logement sans le conjoint et avec une problématique de violence conjugale. Il peut aussi être proposé à une résidente du SAFED qui intègre un appartement autonome mais pour qui il reste certaines problématiques à travailler avec sa référente.

Quel type d'accompagnement est proposé aux résidentes du SAFED.

L'accompagnement proposé est le même pour toutes les résidentes mais il est personnalisé et adapté en fonction des problématiques que la résidente souhaite travailler. La TS référente peut également proposer de l'accompagner sur d'autres problématiques auxquelles Madame n'a pas pensé et qui peuvent émerger au fil des entretiens.

Ces derniers sont basés sur l'écoute et la bienveillance. Suivant le degré d'autonomie de la résidente, soit la TS l'aide en l'orientant auprès des divers partenaires et Madame fait ses démarches avec l'appui de la TS. Soit Madame a besoin de plus de soutien et la TS peut l'accompagner physiquement dans ses démarches jusqu'à ce qu'elle soit en capacité de faire seule. L'objectif de cet accompagnement est un retour à l'autonomie de la résidente sur toutes ses problématiques afin qu'elle puisse intégrer un logement autonome de façon sereine.

Les problématiques portent sur l'aspect administratif et juridique, l'insertion professionnelle et sociale, l'accès à la culture, le soutien à la parentalité, les enfants, l'aspect sanitaire et médical, la vie relationnelle et la vie quotidienne. Toutes ces thématiques sont inscrites sur le Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP), qui est travaillé en lien avec Madame et où l'on retrouve les objectifs qu'elle souhaite atteindre, les moyens par lesquels elle peut y arriver et les professionnels qui peuvent l'aider à atteindre les objectifs qu'elle s'est fixées.

Ce PAP permet à la résidente d'avoir une trame écrite et de savoir, de façon lisible, ce sur quoi elle veut travailler et qu'elle est son évolution. Il remet également la résidente au centre de l'accompagnement puisque la TS peut s'appuyer sur le PAP pour valoriser le travail fait par Madame grâce à ses propres compétences.

L'accompagnement se met en place au travers d'entretiens individuels, au bureau de la TS ou dans l'appartement mis à la disposition de la résidente. Ils se déroulent de façon hebdomadaire, variant d'un à plusieurs rendez-vous par semaine en fonction des besoins.

La maîtresse de maison peut également intervenir à l'appartement pour tout ce qui est du domaine de l'entretien de l'appartement, comme par exemple, comment nettoyer un réfrigérateur, comment utiliser la machine à laver....

La résidente peut également rencontrer la psychologue du service et bénéficier d'un suivi psychologique.

Lors des réunions d'équipe, les diverses situations peuvent être abordées par la TS référente afin de débloquer certains accompagnements parfois complexes. Ces échanges importants permettent également que toutes les situations des résidentes soient connues par l'équipe afin que le travail entamé avec la résidente ne soit pas suspendu le temps où la TS est absente pour congé par exemple. Des réunions de synthèses sont organisées au bout d'un mois de présence de la résidente afin de présenter la situation de celle-ci à l'équipe. Si des partenaires sont positionnés autour de la personne, ils peuvent être invités dans le but de mutualiser les informations et de s'organiser sur le travail à faire avec la résidente. La présence de la résidente est souhaitée lors de la synthèse afin que celle-ci s'inscrive pleinement dans son projet et reste au cœur de l'accompagnement.

Des temps d'accompagnements collectifs sont également proposés par la mise en place de l'atelier PAST'ELLES (cf. Atelier PAST'ELLES).

Les enfants accueillis au SAFED ont également leur espace via l'atelier des enfants (cf. Atelier des enfants). Suivant l'âge de l'enfant, un accompagnement individuel peut lui être proposé, en accord avec la mère. Le but étant que l'enfant puisse exprimer librement ses émotions, qu'il se sente soutenu, reconnu et écouté en tant que personne. En outre, cela permet un travail avec la mère dans le cadre du soutien à la parentalité.

Ce qui fait la spécificité du SAFED, c'est la spécialisation de l'équipe sur la thématique des violences conjugales alliée à la combinaison de l'hébergement / accompagnement afin de travailler sur la sécurisation de la résidente, sa reconstruction personnelle, son estime d'elle-même pour enfin retrouver autonomie et indépendance.

Elodie BARBE,
Travailleuse sociale.



L'ATELIER PAST'ELLES

L'Atelier PAST'ELLES

L'Atelier PAST'ELLES a cette année accueilli 39 résidentes sur les soixante présentes sur l'année 2019. Divers temps d'activités certains en direction de femmes accueillies seules, parfois aussi en direction de familles et en particulier femmes avec enfants ont ponctué les différentes interventions proposées à l'atelier.

Il faut déjà beaucoup de courage aux résidentes pour faire avec ou sans aide des services sociaux, la démarche de contacter le SAFED. Solliciter un entretien dans notre structure, demander de l'aide, requièrent une motivation et une détermination importantes. Elles prennent conscience de devoir parfois abandonner un pan de vie avec certes des difficultés, voire des situations de danger,...pour accepter d'être prise en charge par un service social qui a pour objet, d'accueillir, aider, soutenir, épauler, héberger et mettre en sécurité...

Participer à l'Atelier PAST'ELLES est un pas de plus, un effort supplémentaire qui consiste à intégrer un groupe. Il faut leur trouver l'énergie et l'envie pour s'y rendre, confier et en partie confronter leur parcours personnel, familial, social dans un collectif, ne serait-ce que par leur simple présence.

Aller vers d'autres, c'est aussi faire confiance, prendre le risque de se dévoiler, accepter le parcours de l'autre... ; c'est aussi se rassurer en prenant conscience qu'elles ne sont pas seules à vivre des histoires difficiles, compliquées, souvent émaillées de violence... Ces moments de partage, de soutien favorisent le lâcher prise, la libération des émotions, ils sont indispensables pour sortir du statut de victime. Ces échanges ne sont possibles que par la présence d'une travailleuse sociale qui rassure, pose le cadre, limite et anime les différents temps d'atelier.

Le groupe est ainsi à la fois un outil de confrontation : il faut oser y participer, s'investir, mais c'est surtout un moyen de se reconstruire ensemble mais pour chacune à son rythme dans le respect de l'autre, de l'intimité et de la dignité.

Les activités supports proposées vont de divers travaux manuels (couture, tricot, dessin, peinture...) à des activités collectives quotidiennes (courses, confection de repas, vaisselle...) à des activités culturelles, des sorties théâtre, expositions, bibliothèque, sortie en pleine nature, en ville, activités sportives (piscine, marche...).

Toutes ces actions ont des objectifs collectifs et donc communs, mais aussi des objectifs individuels parfois exploités de façon discrète hors groupe parfois en lien avec les autres travailleuses sociales et l'équipe pluridisciplinaire.

L'atelier propose un cadre sécurisant et contenant, mais il reste informel pour favoriser la libération de la parole, permettre de lâcher prise, faciliter certaines « confidences », les résidentes s'autorisent alors à être authentiques, « sans filtre » quelque fois.

« Pendant les temps d'atelier on peut mettre la réalité et les difficultés vécues, subies, entre parenthèse pour s'accorder un moment de détente, d'évasion, ou au contraire échanger sur nos doutes, nos parcours et ainsi trouver du soutien et le réconfort nécessaire pour poursuivre notre chemin. On constate et on prend conscience aux travers des échanges et des confrontations avec les autres que nous ne sommes pas seules à avoir vécu ce type de violence, de traumatisme, d'histoire... »

« La prise de conscience, le partage d'expériences, l'entraide, la rencontre avec d'anciennes résidentes et l'arrivée de nouvelles permettent de poursuivre un cheminement et de croire à une reconstruction. Si d'autres ont réussi à sortir des mécanismes d'emprise, je peux moi aussi y parvenir et à mon tour témoigner que c'est possible ».

L'atelier est aussi l'occasion de mettre en place des temps où sont associés les mères et leurs enfants et à cette occasion travailler le soutien à la parentalité, permettre de retravailler les liens avec les enfants parfois distendus, compliqués par les crises familiales précédents l'arrivée au service. Ce travail se veut complémentaire à celui réalisé par les collègues qui animent l'Atelier des Enfants et ne lien avec l'accompagnement réalisé en référence.

L'atelier est aussi l'occasion de proposer des activités individuelles, des entretiens, des temps de relaxation et de sophrologie pour notamment travailler pour libérer, apprendre à gérer les émotions aider à vivre, lâcher prise, dormir..., se préparer aussi à se confronter à des entretiens d'embauches, auditions et audiences au tribunal, confrontations...., préparer ainsi la personne à dépasser, à régler ses problèmes, pour construire sa future vie...

Je reviendrai sur deux temps extérieurs qui ont été importants cette année et qui ont nécessité un temps de préparation conséquent pour que les résidentes se sentent suffisamment sûres pour accepter d'y participer, de témoigner et prendre le risque de s'exposer :

- l'un en partenariat avec des personnes, organisme et professionnels partenaires, l'idée étant de réparer son image à travers des ateliers de coiffure, esthétique, relooking...
- l'autre étant pour les personnes de se mobiliser, et témoigner de leur vécu en participant à une action de prévention des violences conjugales et intrafamiliales auprès notamment des collégiens, mais aussi d'adultes, de professionnels.... Cette action n'étant pas anodine pour les femmes mobilisées qui ont dû être auparavant et durant l'action, motivées, soutenues, encouragées, félicitées...

Deux personnes ont aussi accepté de participer à notre demande et celle des instances, à des entretiens avec des administratifs et financeurs dans le cadre d'un contrôle de notre service et ainsi témoigner du respect de leurs droits et des objectifs de l'accompagnement proposés. Elles ont ainsi pu expliquer le bien fondé des temps d'atelier qui répondent à leurs besoins voire en demander l'extension.

L'Atelier reste un outil important et complémentaire aux autres accompagnements individuels et collectifs qui sont proposés aux résidentes et enfants accueillis au service. Les observations, éléments d'évaluation recueillis permettent d'alimenter les échanges dans le cadre de la référence, lors des synthèses, réunions mais aussi et surtout avec les résidentes en direct. Ces échanges permettent une lecture plus élargie de leur situation et favorisent également le renforcement de l'estime et la confiance en soi. A l'Atelier « **on ose faire, on s'autorise à parler, à agir, on est enfin ou de nouveau actrice de notre vie** ».

L'Atelier répond ainsi à de réels besoins et nous avons à travers les témoignages des actuelles et anciennes résidentes, la confirmation de l'intérêt qu'il présente pour elles tant en terme de gestion des émotions, de travail sur l'estime d'elle-même et réassurance pour la préparation des démarches de réinsertion en vue de leur sortie du service. Pour l'équipe, il permet d'apporter entre autre, des éléments d'observation et de compréhension utiles à l'accompagnement.

Marie-Christine BESANCENEZ,
Educatrice Spécialisée.



L'ATELIER des ENFANTS

L'Atelier des Enfants

Durée des séances : environ 3h/sem.

Public : tous les mineurs accueillis au SAFED

Nombre d'enfants par séance en 2019 : de 2 à 4.

La particularité de l'année 2019 :

En 2019, le SAFED a connu des changements au sein de l'équipe éducative. Ainsi, à la suite du départ en retraite de la personne qui animait l'atelier des enfants, deux nouvelles travailleuses sociales se sont vu attribuer cette mission.

Ce changement a également donné lieu à une réflexion collective sur le fonctionnement de l'atelier des enfants et sur les pistes d'amélioration possibles.

Ainsi, le travail effectué conjointement avec l'équipe de direction a permis de mettre en exergue le besoin de développer davantage l'accompagnement individuel des enfants et de le formaliser afin d'offrir une meilleure lisibilité des problématiques repérées et axes de travail proposés.

Objectifs de l'atelier :

Cet atelier a pour objectif d'offrir un temps exclusivement dédié aux enfants accueillis au SAFED et de leur proposer un accompagnement prenant en compte leur individualité et la singularité de leur parcours du fait de leur hébergement en CHRS.

Le SAFED propose des ateliers collectifs une semaine sur deux le mercredi après-midi. Ainsi que des rencontres individuelles proposées aux enfants les semaines où il n'y a pas d'atelier collectif. Les rencontres individuelles peuvent se faire sur différents créneaux : temps de repas, de petit-déjeuner, de gouter au retour de l'école, dans l'après-midi, ... Le choix fait actuellement par les professionnels et de favoriser les lieux de rencontre informels. Ainsi c'est le professionnel qui fait un pas vers l'environnement dans lequel évolue l'enfant et non à l'enfant de venir dans le bureau du professionnel, la mise en confiance se fait plus facilement que d'imposer les choses.

La prise en compte des besoins des enfants ayant été exposés aux violences débute dès leur arrivée au SAFED où un temps d'échange avec l'une des animatrices de l'atelier est systématiquement proposé. Cette première rencontre vise à sécuriser l'enfant et à l'accompagner dans cette phase de transition et de changements complexes qu'est l'arrivée dans un service comme le nôtre.

L'ensemble de ces temps de rencontre s'avèrent précieux pour identifier les difficultés et évaluer les aides dont ils pourraient avoir besoin.

Les mamans sont pleinement intégrées dans l'accompagnement proposé à leurs enfants. Que ce soit en étant présentes sur un temps de fin d'atelier les mercredis ou au travers d'échanges réguliers avec les animatrices de l'atelier. En 2019, les mères sont toutes venues au moins une fois sur un temps d'atelier, elles l'investissent comme un lieu sécurisant et réconfortant pour leurs enfants.

La place de l'atelier s'est affinée au fil des mois. Chaque nouvelle observation, chaque indice de mieux être et même chaque incident sont relayés à la travailleuse sociale référente de la situation. Ces échanges entre professionnels se font soit entre les deux professionnels concernés, soit de manière plus formelle lors des réunions d'équipe hebdomadaires si la situation nécessite une réflexion commune et une analyse plus poussée des pistes à proposer à la famille.

Bien entendu, si nous détectons des éventuels signes pouvant indiquer que l'enfant est en danger ou risque de l'être, ces éléments seront transmis et retravaillés avec les services de protection de l'enfance et la référente de la situation, voire établir un RIP.

L'accompagnement se développe en 5 axes :

- **Favoriser l'expression des émotions.** Les enfants exposés aux violences conjugales peuvent être envahis par une multitude d'émotions (peur, colère, honte, incompréhension, culpabilité, ...). Ils ressentent souvent des sentiments ambivalents : un mélange d'amour, d'attraction et de rejet. L'objectif est d'échanger sur ses émotions, ses traumatismes et de les identifier pour essayer de découvrir d'autres modèles relationnels que ceux mis en place dans leur contexte familial en lien avec les violences.
 - ⇒ Groupes de paroles informels, entretiens individuels, utilisation d'outils pédagogiques favorisants la communication, travail impulsé autour du vécu commun.
- **Retrouver l'insouciance de sa place d'enfant.** Cet axe de travail vise à encourager les enfants à faire de nouvelles expériences, le tout dans un cadre sécurisant accompagné par un adulte signifiant et bienveillant.
 - ⇒ Temps ludiques, loisirs créatifs, sorties, cuisine...
- **Contribuer à la prévention des violences faites aux femmes** par l'apprentissage de l'égalité et la lutte de clichés sexistes.
 - ⇒ Temps d'échanges informels, utilisation d'outils pédagogiques ex : « mallette genre » ...
- **Travailler sur la place des pères.**
 - ⇒ Travail autour de l'histoire familiale, de la place du père dans le discours et de la distinction entre le couple conjugal et le couple parental.
- **Soutien à la parentalité** auprès des mères qui s'avèrent être souvent fragilisées par les violences conjugales ou en difficulté pour exercer seules l'éducation de l'enfant à la suite d'une séparation. Nous les invitons à être à l'écoute des besoins de leurs enfants et à mieux repérer ces derniers pour pouvoir y répondre.
 - ⇒ Echanges réguliers avec les mères sur les difficultés et sur les compétences repérées, valorisation de l'autonomie de ces dernières, orientation vers les services adaptés si besoin (ex : MDA – Maison De l'Adolescence, PMI – Protection Maternelle et Infantile, LAEP – Lieu d'Accueil Enfants Parents ...)

Les pistes d'amélioration pour 2020 :

L'équipe du SAFED est en train de développer des outils (un livret d'accueil à destination des enfants, PAP....) afin d'améliorer le temps d'accueil à leur arrivée dans le service.

D'autre part, les animatrices de l'atelier sont en train d'expérimenter des temps d'atelier dédiés aux moins de 3ans et à leurs mamans. En ce début d'année 2020, le SAFED compte 8 petits qui pourraient être concernés par ce type d'atelier.

Armandine BRULEY,
Fanny FRANCOIS,
Travailleuse sociales.



Travail de la psychologue

La prise en charge en EMDR

Il n'est plus à démontrer aujourd'hui les conséquences des violences conjugales sur la santé mentale des femmes qui en sont victimes.

Ces violences conjugales causent fréquemment des troubles anxieux, dépressifs, une baisse de l'estime de soi, ainsi que des symptômes de stress post-traumatique, y compris lorsque la violence s'exprime uniquement par de la violence psychologique.

Lorsqu'une personne est confrontée à des violences conjugales, elle vit un choc traumatisant. Son cerveau est dépassé et n'arrive pas à traiter les informations choquantes comme il le fait normalement. Cela cause des perturbations qui peuvent s'exprimer sous forme d'irritabilité, d'angoisses, de cauchemars, de reviviscences et ruminations à propos du vécu traumatisant, une tendance à l'isolement, un état dépressif, un comportement agité voire violent, des douleurs physiques et des somatisations...

Depuis mai 2019, pour pouvoir soigner les personnes hébergées au SAFED, victimes de violences conjugales, le SAFED propose une autre prise en charge : **l'EMDR (*Eye movement desensitization and reprocessing*)**.

La thérapie EMDR montre que le psychisme a la capacité de guérir des traumatismes psychologiques tout comme le corps récupère d'un traumatisme physique. Elle part du principe que le système de traitement de l'information du cerveau évolue naturellement vers la santé mentale. Mais, si ce système est bloqué ou entravé par l'impact d'un événement trop fortement perturbant, cela peut causer une souffrance intense.

Le protocole EMDR permet de dépasser ces blocages, pour que le psychisme reprenne ses capacités à retraiter l'information et activer ses processus naturels de guérison.

« Même si l'EMDR ne peut ni effacer, ni changer le passé, elle permet qu'elle ne fasse plus mal » résume l'association EMDR France.

Quel intérêt pour l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales ?

Nous l'avons vu plus haut que l'EMDR est une psychothérapie qui permet de traiter les symptômes et la détresse émotionnelle résultant d'expériences de vie traumatisantes ou troublantes. Il s'agit de soigner les séquelles post-traumatiques, qui causent divers symptômes, parfois très invalidants, même de nombreuses années après l'événement.

Les femmes prises en charge au SAFED grâce à cette thérapie, voient le stress post traumatisant et l'anxiété dont elles souffraient diminuer de manière significative et durable.

En conclusion, l'EMDR peut être une des réponses adaptées à la prise en charge des femmes victimes de violences car cette approche thérapeutique permet de réduire rapidement les symptômes qui apparaissent en conséquence de ces violences.

Bien entendu, l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales ne se résume pas à la thérapie du psychotraumatisme. Il est évidemment nécessaire de faire intervenir de nombreuses autres compétences et des acteurs complémentaires (aspects juridiques, sociaux, accompagnement psychologique individuel et collectif).

Au SAFED, cette prise en charge personnalisée, globale, pluridisciplinaire et concertée est incontournable pour accompagner les femmes victimes de violences conjugales.

En 2019, au SAFED, 145 entretiens cliniques ont été réalisés.

Egalement, 6 groupes de parole ont été mis en place pour que les femmes victimes de violences conjugales puissent exprimer ensemble leurs vécus.

LE GROUPE DE PAROLE

Le groupe de parole a été pensé avant tout comme un espace de partage, d'accueil, d'échanges et d'écoute réciproque sans jugements, de compréhension empathique, autour du thème qui amènent ces femmes à être accueillies au sein du SAFED....***Les violences vécues au sein de l'intimité de leur couple.***

Ce groupe se veut un lieu où chaque participante peut exprimer en toute authenticité ce qu'elle vit et ressent, par rapport à sa problématique, dans un climat d'écoute, de respect, de bienveillance et de confidentialité.

Au SAFED, notre accompagnement est construit pour que toutes personnes accompagnées soient vivement encouragées dans leur démarche d'autonomisation. Même si celles-ci, suite à leur vécu de violences conjugales, sont parfois en grandes difficultés et en souffrance, notre rôle est de les inciter, chaque jour, à s'exprimer, chercher et reconnaître leurs compétences, se mettre en valeur, s'occuper d'elle comme une personne à part entière, comme celles qu'elles ont déjà été ou celles qu'elles devront devenir.

Le groupe de parole est donc dans la lignée de notre accompagnement global.

En 2019, l'activité de la psychologue se définit comme suit :

- 24 rendez-vous pour les jeunes du DIJ
- 120 rendez-vous pour les résidentes du SAFED
- 6 groupes de paroles (constitué de 3 à 8 personnes)

Sabine STERPIONE,
Psychologue.

AUVIV





**UNITE DE SUIVI
POUR AUTEURS ET VICTIMES
DE VIOLENCES CONJUGALES**

HEBERGEMENT ET ACCOMPAGNEMENT DES AUTEURS

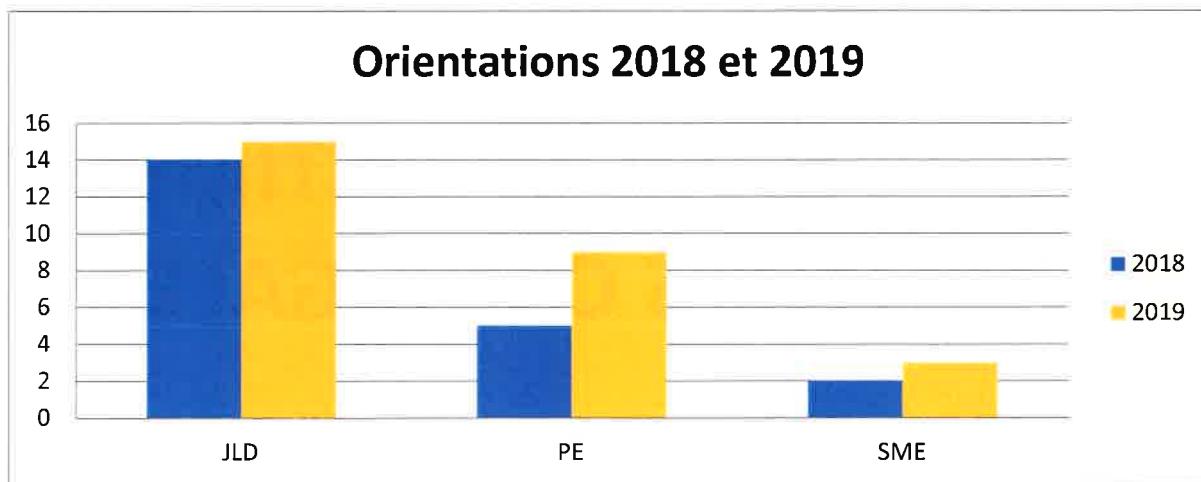
Service d'accompagnement pour auteurs et victimes de violences conjugales, AUVIV a été créé en 2009, il est une émanation du Service d'Accueil de Femmes En Difficulté. **AUVIV** est un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale.

Le dispositif, reconnu Contrôleur Judiciaire par l'intermédiaire de l'Association Haut-Saônoise pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (AHSSEA), peut-être une alternative à l'incarcération. Il propose un hébergement et un accompagnement à l'auteur sur le site ainsi qu'un accompagnement à la victime restée au domicile. Il répond ainsi à l'article 22 de la loi n° 2004-439 du 26 mai 2004 concernant l'éviction du conjoint violent du domicile (renforcée par la circulaire du 7 août 2014). AUVIV s'inscrit pleinement dans l'arsenal socio-judiciaire du département grâce au partenariat étroit entre le Parquet, le SPIP, la DDCSPP et les services de police et de gendarmerie. **Depuis plus de 10 ans**, AUVIV est une alternative à l'incarcération pour des auteurs de violences conjugales qui souhaitent évoluer.

LES ORIENTATIONS

AUVIV propose des places pour les auteurs de violences conjugales selon trois formes d'orientation

- Les placements sous contrôle-judiciaire, la personne est éloignée du domicile jusqu'à sa comparution en audience correctionnelle. Sur réquisition du Procureur de la République, c'est le Juge des Libertés et de la Détenzione qui ordonne le placement.
- Les placements extérieurs, la personne est condamnée et écrouée, elle bénéficie d'un aménagement de peine sur le dispositif jusqu'à sa libération. Le Juge de l'Application des Peines ordonne ce placement qui a lui a été soumis par le SPIP après un premier contact avec AUVIV.
- Les placements en Sursis avec Mise à l'Epreuve, la personne est condamnée à une peine d'emprisonnement assortie d'un sursis, sur le dispositif. Le Juge de l'Application des Peines ordonne ce placement.

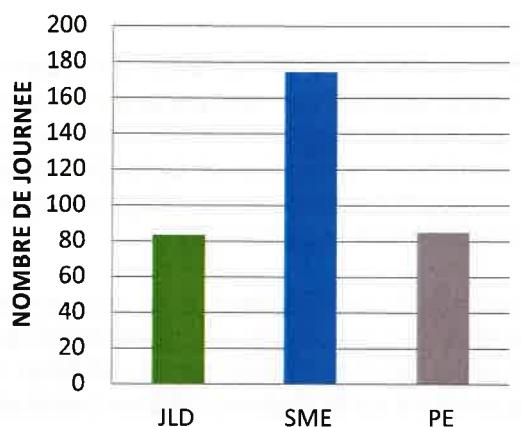


Les orientations 2019 sont au nombre de 26 et sont en augmentation par rapport à l'année précédente. On note toujours une orientation plus forte en JLD qui montre aussi les besoins du Parquet (AUVIV n'a pas pu répondre à toutes les demandes pour ces orientations par manque de place). En 2019, 5 personnes étaient déjà présentes (orientations de 2018), 21 auteurs ont été accueillis. 20 auteurs sont sortis. 6 sont encore présents en 2020.

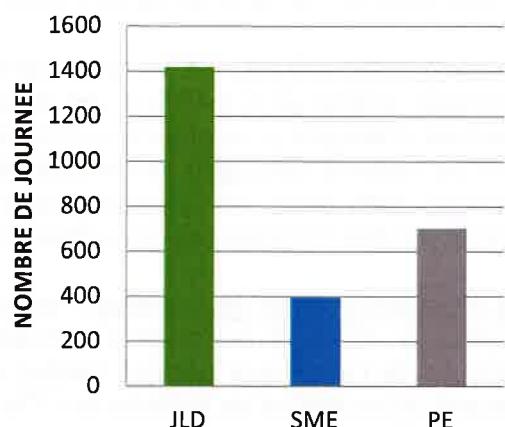
AUVIV a accompagné durant l'année 2019 26 auteurs.

- La moyenne d'âge est de 39 ans 1/2, de 22 à 61 ans, l'âge médian est de 37 ans.
- La durée moyenne de leur séjour sur le dispositif a été de 115 jours, toutes orientations confondues. (JLD => 83.5 jours, P-E => 85.1 jours, SME => 174.5 jours)

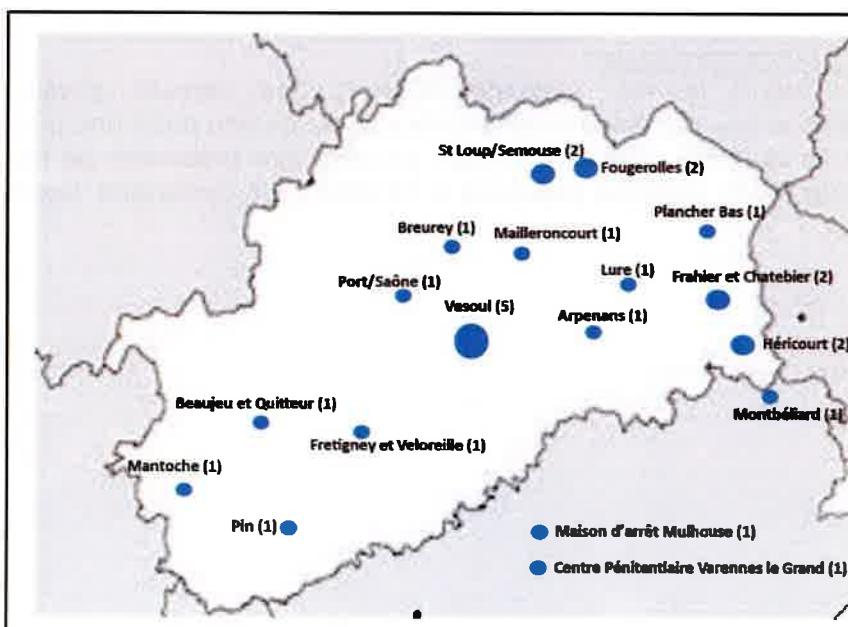
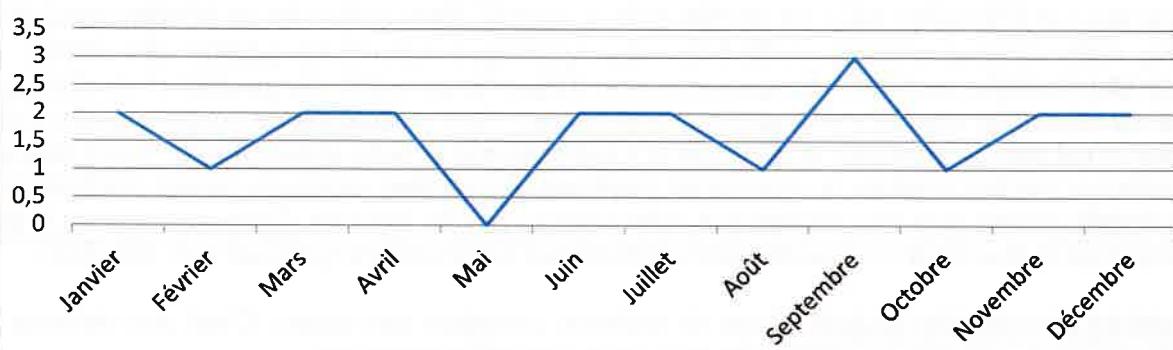
Durée moyenne de séjour en 2019



Durée totale des séjours en 2019



Nombre d'accueil par mois durant l'année 2019



Notre champs d'action s'étend sur le territoire du grand-est (de la Bourgogne à l'Alsace-Lorraine) en ce qui concerne les orientations en P-E. Nous rencontrons donc les personnes en maison d'arrêt ou en centre pénitentiaire pour une « préadmission ». Incarcérés hors du département, certains ont gardé leur adresse d'origine.

LA VIOLENCE CONJUGALE

Selon le ministère de la Justice et des libertés, la violence conjugale est un « Processus inscrit dans le temps au cours duquel, dans le cadre d'une relation de couple actuelle ou passée (mariage, concubinage, PACS), un partenaire adopte à l'encontre de l'autre des comportements agressifs, violents, destructeurs. »

Mickael P. Johnson (sociologue américain et chercheur associé au Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes, université de Montréal) révèle, selon ses études, **plusieurs types de violences conjugales** : le terrorisme intime, la résistance violente, la violence de couple situationnelle.

Le terrorisme intime : La violence conjugale définie comme une prise de contrôle. La violence conjugale définie ainsi implique une dynamique cyclique dans laquelle l'un des partenaires utilise diverses stratégies pour obtenir ou maintenir un contrôle général sur l'autre ou de le terroriser. Ce type de violence conjugale se caractérise surtout par un contrôle coercitif exercé dans différentes sphères, mais aussi par la fréquence et la gravité des comportements violents. Majoritairement exercé par des hommes (ce qui expliquerait qu'elle prend racine dans le patriarcat).

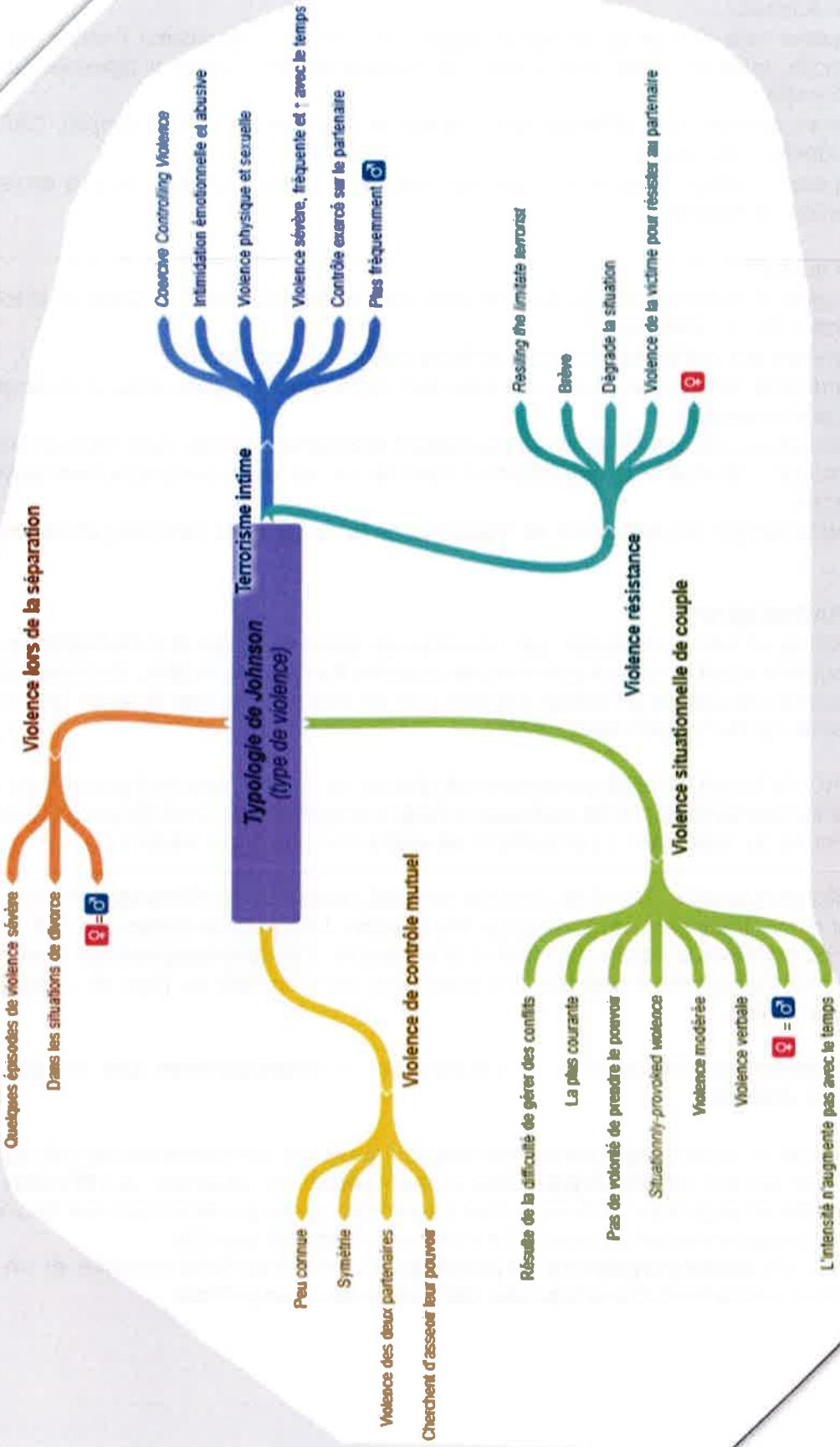
La résistance violente : stratégie de résistance adoptée par la victime face à la violence de l'agresseur. Ce type de violence survient lorsque les victimes du terrorisme intime résistent aux attaques de l'agresseur par des gestes violents, parce qu'elles sont excédées par la violence ou parce qu'elles tentent de se défendre. Cette violence s'apparente à de la légitime défense (stratégie adoptée généralement par les femmes) et découle du terrorisme intime.

La violence de couple situationnelle : Ce type de violence conjugale survient lors de conflits ou de différends ponctuels entre deux partenaires et résulterait d'une réponse inadaptée au stress, à l'exaspération et à la colère issus de conflits dans le couple. Sans présenter un schéma général de contrôle, cette violence s'inscrit plutôt dans une dynamique violente de gestion des conflits. La violence situationnelle peut être mineure ou sévère, fréquente ou isolée. Ce qui permet de distinguer la violence de couple situationnelle au terrorisme intime ; dans la violence de couple situationnelle, l'intention n'est pas de contrôler et de dominer l'autre. Même si cette violence peut être initiée par les hommes et par les femmes, la violence exercée par les hommes risque de causer des blessures et des conséquences plus importantes que celle exercée par les femmes. Cette violence est la plus courante et celle que nous retrouvons généralement sur les situations qui nous sont orientées.

La violence de contrôle mutuel : Type de violence conjugale peu connu. C'est une violence en général des deux conjoints qui cherchent tous deux à assoir leur pouvoir.

Les différentes formes de la violence conjugale :

La violence conjugale revêt plusieurs formes : violence psychologique, verbale, physique, sexuelle, matérielle, administrative et économique, cyber-violence. Bien qu'une personne puisse être victime d'une seule forme de violence, plusieurs formes peuvent être présentes de façon concomitante. De même, les formes de violence exercées à l'endroit d'un partenaire peuvent changer dans le temps.



LES MISIONS

Auprès des victimes :

- Proposer une écoute et un accompagnement social à la victime (visites régulières au domicile, mise en place d'un projet d'accompagnement), visant à retrouver une certaine autonomie,
- Mise en relation avec différents partenaires de droit commun (Pôle Emploi, CAF, etc...) et coordonner les actions,
- Préparer le retour du conjoint le cas échéant, ou la séparation pour ne pas se retrouver en situation de fragilité.

Auprès des auteurs :

- Accueillir et héberger des auteurs de violences conjugales dans le cadre de la loi relative à l'éviction du conjoint violent,
- Permettre aux résidents de respecter leurs obligations judiciaires,
- Coordonner la mise en œuvre du suivi des injonctions de soins et/ou d'accompagnement éducatif et social,
- Mettre en œuvre des moyens qui permettent directement ou indirectement de favoriser leur promotion individuelle et leur insertion dans la vie, via un accompagnement psycho-socio-éducatif.
- Rendre compte régulièrement de l'évolution de la mesure aux services judiciaires.

L'ACCOMPAGNEMENT

AUVIV constitue un sas de réflexion, par une mise en place d'actions et d'interventions auprès de l'auteur et apporte aussi et surtout une mesure de protection pour la victime. Cet accompagnement doit faire prendre conscience à l'auteur que tout acte de violence est interdit, et de faire réfléchir sur les mécanismes qu'ils l'y conduisent.

L'équipe d'AUVIV fourni un bilan concernant l'évolution de l'auteur pendant la durée du placement et informe le cas échéant en cas de manquements aux obligations du contrôle judiciaire/ordonnance de placement ou du règlement. Le placement peut être révoqué à tout instant.

Pour les victimes restées au domicile, un bilan complet, réalisé par la référente sur la situation de la personne et des enfants permet de recenser les besoins. Une (ré)orientation vers les services had hoc permet de stabiliser la situation si celle-ci le nécessite. Cet accompagnement n'est pas imposé à la victime mais simplement proposé. Un bilan écrit, rend compte au juge de l'évolution et des souhaits de la victime.

L'accompagnement est individualisé et s'appuie sur le développement des compétences des auteurs et des victimes.

Pour les auteurs, un accompagnement socio-éducatif basé sur des entretiens individuels et sur des temps collectifs permet de **développer des compétences**, de **favoriser la réflexion sur leurs comportements** et exigences vis-à-vis de leur entourage. La vie au sein du groupe renvoie, comme un miroir, une image sans concession qu'ils sont seuls à pouvoir modifier.

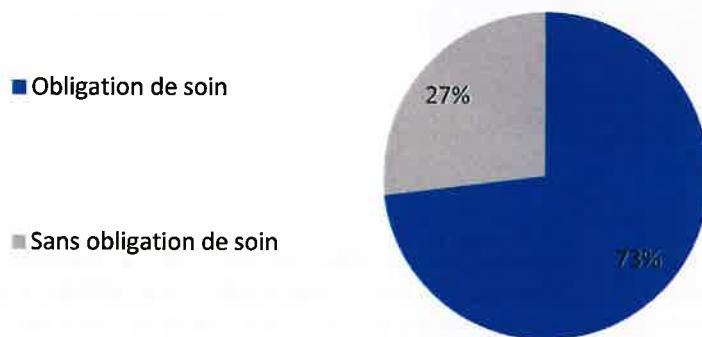
Parallèlement, un **accompagnement psychologique** individuel hebdomadaire et un travail de groupe mensuel permettent **d'amorcer une démarche de changement**.

LES PROBLEMATIQUES

La violence conjugale peut-être symptomatique d'autres problématiques, elle peut même quelquefois en résulter. La perte d'un être cher, une séparation, une enfance exposée aux violences du couple parental, des traumatismes subis, une addiction, une maladie ou un état dépressif, une mésestime de soi peuvent amener à commettre des actes de violence envers son conjoint-e.

Un ou plusieurs des facteurs énoncés ci-avant peuvent être à l'origine des violences conjugales. Nous remarquons souvent dans les situations que nous accompagnons, une problématique de communication au sein du couple ainsi qu'une difficulté à gérer sa frustration.

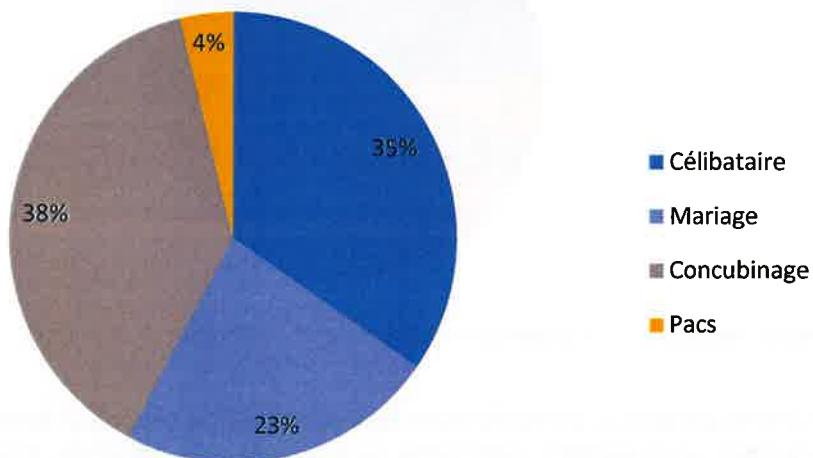
Soins en lien avec problématiques alcool-stup



Si les actes de violences sont commis sous emprise (alcoolique ou de stupéfiants), la Justice astreint l'auteur (dans les obligations des contrôles judiciaire ou des ordonnances de placement), à se soumettre à des soins, un traitement médical en lien avec sa problématique. En 2019, 73% des auteurs placés à AUVIV ont eu cette obligation. Une majeure partie des violences conjugales se font sous emprise alcoolique/stup.

LES SITUATIONS FAMILIALES (à l'arrivée, à la sortie)

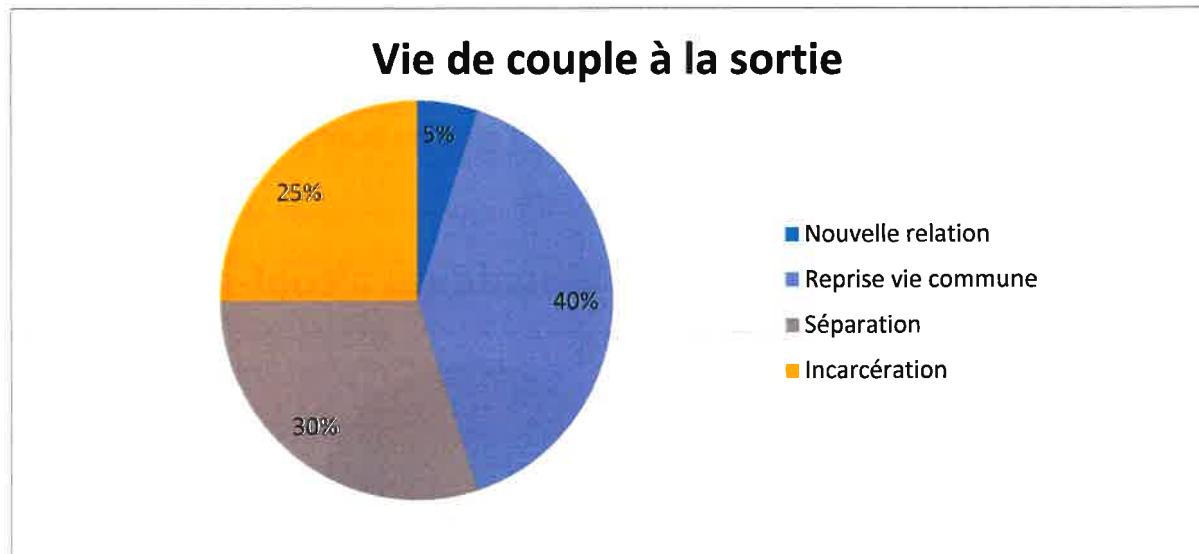
Situation familiale à leurs arrivées



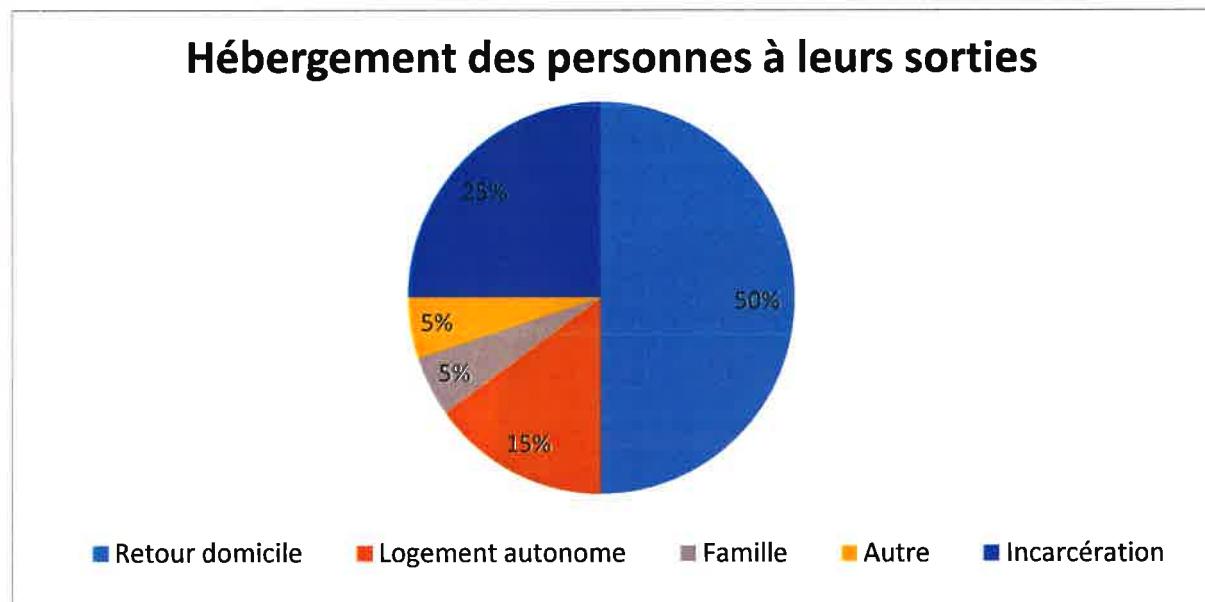
On note cette année 2019 près d'1/3 d'auteurs célibataires à leur arrivée. Certains de ces auteurs étaient incarcérés (la séparation était déjà actée).

AUVIV a accompagné pour l'année 2019 26 auteurs.

- Sur les 26 auteurs, 20 sont pères de familles et 17 d'entre eux ont été violents (pour les faits qui les ont amenés à AUVIV) avec la mère des enfants.



Avec le souci **d'adapter l'accompagnement** au plus proche de la situation des personnes accompagnées, l'équipe d'AUVIV a mis en place des « rencontres encadrées » entre l'auteur et la victime. En effet, quand le souhait des deux parties est de retrouver la vie commune (40% en 2019), il est nécessaire pour chacun de reprendre contact de façon apaisée après une période d'interdiction d'entrer en relation. Ces « rencontres encadrées » sont travaillées indépendamment avec les référents « auteurs » et « victimes » pour les préparer. Ces rencontres ne sont pas systématiques, et doivent faire sens dans l'évolution de chacun. Un bilan avec les personnes est effectué pour reposer le cadre et appréhender au mieux la suite. Ces « reprises de contact » apparaissent 2 à 3 semaines avant la fin du séjour AUVIV. Il s'agit pour certains de pouvoir présenter des excuses, montrer l'évolution, d'avoir des garanties sur le devenir du couple, etc.



Si les auteurs retournent au domicile avec leur conjointe ou seul (la victime ayant quitté le logement), certains prennent un logement autonome ou trouvent des solutions intermédiaires. On note cette année 2019 que 25% des auteurs accompagnés (5 personnes) ont été incarcérés. Leur incarcération a donc mis fin à leur séjour à AUVIV et est due à des manquements à leurs obligations ou leurs contrôles judiciaires.

LES STAGES DE RESPONSABILISATIONS

Sous l'impulsion du Procureur de la République et de la DDCSPP, AUVIV co-pilote avec le SPIP des stages de responsabilisation pour lutter contre les violences conjugales. D'une durée de deux jours, ce stage qui est une première peine, est une alternative aux poursuites et participe par la sensibilisation et la responsabilisation des auteurs, à la prévention de la récidive. Différents partenaires interviennent : ANPAA70, CIDFF70, Maison des Adolescents, Service médiation « Le Poêle ». Ces stages s'adressent aux auteurs de violences conjugales qui ont été condamnées à un Sursis avec Mise à l'Epreuve ou qui ont reçu une « composition pénale » (mesure prise par le procureur de la République dans le cadre d'une procédure alternative aux poursuites). Cette année, 4 stages ont été organisés : février, juin, octobre et décembre. 38 personnes ont bénéficié de ce stage sur 63 convoquées par le SPIP. De plus, le psychologue et le référent « auteurs » d'AUVIV interviennent aussi sur les stages de responsabilisation à Belfort et Montbéliard en tant que partenaire extérieur (3 stages/an).

Le double accompagnement proposé pour l'auteur ET la victime permet au dispositif, de rester toujours innovant. De par son action, AUVIV œuvre pleinement dans le champ de *la lutte contre la récidive ainsi que la lutte contre les violences faites aux femmes*.

ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES

Voilà plusieurs années que le dispositif AUVIV pour l'accompagnement des auteurs et des victimes de violences conjugales a été créé à Vesoul. En 10 années d'existence, le service à œuvrer contre la violence faites aux femmes et lutter contre la récidive des actes de violences conjugales.

La particularité de ce dispositif réside dans le double accompagnement, l'accompagnement du couple c'est-à-dire celui de l'auteur d'une part et d'autre part celui de la victime. Les victimes adhèrent librement au choix qu'on leur propose, une main tendue pour affronter une nouvelle étape de la vie après cette période de crise et être soutenue dans les différentes démarches.

Le double accompagnement peut être perçu comme étant un frein pour les victimes. Ne connaissant pas le dispositif, les modalités d'accompagnement, elles émettent des craintes quant aux informations qui peuvent être divulguées à l'auteur.

Le rôle de la travailleuse sociale en charge de l'accompagnement des victimes consiste tout d'abord à rentrer en contact avec cette personne. Les premières minutes d'échange sont souvent décisives quant à un éventuel accompagnement, cependant il n'est pas rare que le travailleur social en charge des auteurs ait facilité cette approche avec la victime dans les situations où le couple résidait ensemble. Le travailleur social va parfois récupérer des affaires restées au domicile pour l'auteur. Le but de cet échange est de pouvoir se rencontrer pour une présentation plus précise du dispositif.

Une fois le cap du premier contact passé, la travailleuse sociale se déplace au domicile de la victime. Cet entretien vise évaluer la situation conjugale et familiale de la personne, car la travailleuse sociale ne connaît rien de la situation. Et c'est à ce moment qu'une relation de confiance commence à se créer afin que la personne puisse évoquer ses peurs, ses doutes. La travailleuse sociale rassure et répond aux différentes interrogations.

La durée du placement de l'auteur va avoir une incidence sur la durée de l'accompagnement des victimes. Selon s'il s'agit d'un accompagnement de trois mois ou plus, le travail est fait avec une intensité différente en veillant à respecter le rythme de la victime. Dans tous les cas, les écarts entre les différents entretiens varient en fonction des besoins de la victime et des éventuelles démarches que celle-ci va entreprendre.

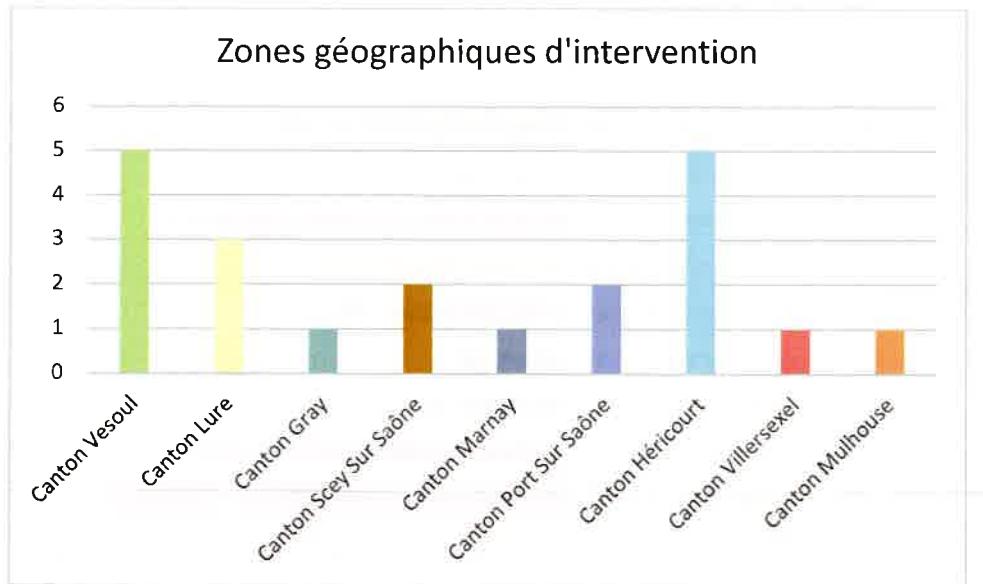
La fin de l'accompagnement se traduit par le passage à l'audience de l'auteur ou par la fin de son placement extérieur. La travailleuse sociale va mettre en place les relais nécessaires à la victime travaillés en accord avec celle-ci. Le dernier échange est souvent téléphonique afin de recueillir les ressenties lors de l'audience et d'expliquer ou de donner le délibéré selon si la victime était présente ou non.

QUELQUES CHIFFRES



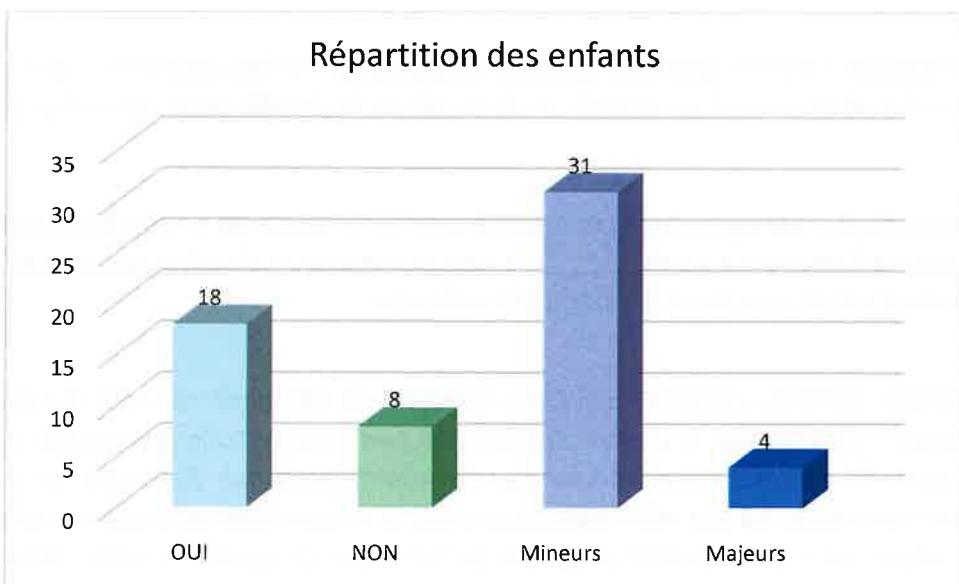
En 2019, sur l'ensemble des situations, 19 victimes ont accepté un accompagnement contre 7 qui ont refusé. Lors du premier entretien téléphonique, la plupart des victimes émettaient le besoin de pouvoir parler, d'exprimer de la colère sur ce qui c'était passé mais aussi de savoir où était leur conjoint.

Accepter de raconter à nouveau leur histoire, les situations dont elles peuvent exprimer de la honte n'est pas toujours aisé pour les victimes. Mais cette étape est importante pour l'accompagnement et ainsi la réponse sera au plus proche de leurs besoins.



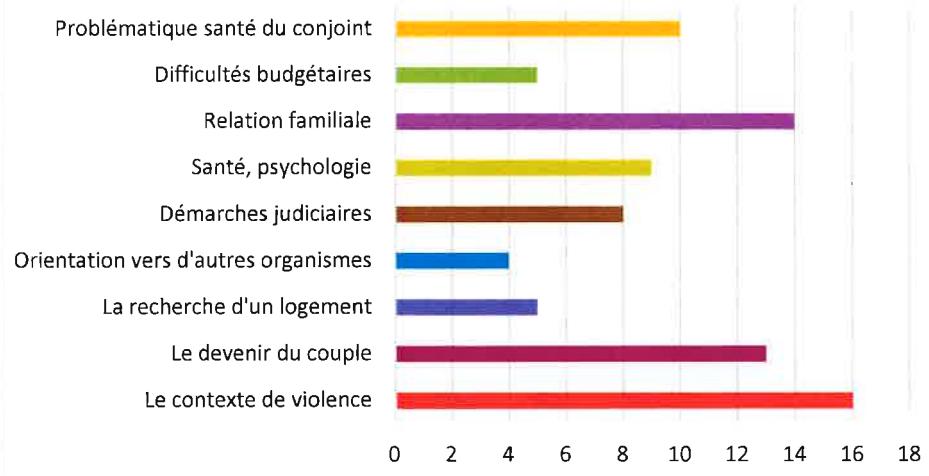
Pour l'année 2019, les zones géographiques les plus représentées sont le canton de Vesoul et d'Héricourt où 5 situations provenaient de ces lieux.

Ensuite, le canton de Lure comprenait 3 situations et 2 situations dans le Canton de Scey-Sur-Saône et de Port Sur Saône. Ce graphique indique que les situations de violence sont présentes dans tout le département et que la travailleuse sociale effectue de nombreux trajets pour répondre aux différentes demandes.



Parmi les situations accueillies, un nombre important d'enfants compose les familles, 18 familles sont composées d'enfants contre qui 8 n'en ont pas. On peut noter que parmi ces enfants, 31 sont mineurs et 4 enfants sont majeurs. Cette proportion d'enfants mineurs indique que les crises qui amènent à la violence sont très souvent en présence d'enfants dans les logements. Qu'ils soient dans leurs chambres ou parfois dans la même pièce que leurs parents, c'est toujours un événement traumatisant pour eux. Par conséquent, il s'avère important que ces derniers soient accompagnés à leur tour. Qu'ils aient un temps spécifique, leurs permettant d'évoquer leurs craintes et les aider à comprendre et les amener à ne pas se rendre fautifs.

Accompagnement de la victime



Lors des entretiens effectués à domicile, de nombreux sujets sont abordés qui sont en lien avec les différentes interrogations des victimes et la perception que la travailleuse sociale a des situations où selon l'histoire familiale il est important d'évoquer certains sujets.

Cependant, certains thèmes sont incontournables tels que « le contexte de violence » où dans 16 situations, les victimes ont accepté et ressentait le besoin de l'évoquer. Les victimes qui n'ont pas souhaité l'évoquer étaient souvent passées à autre chose et ne souhaitaient pas revivre ces événements.

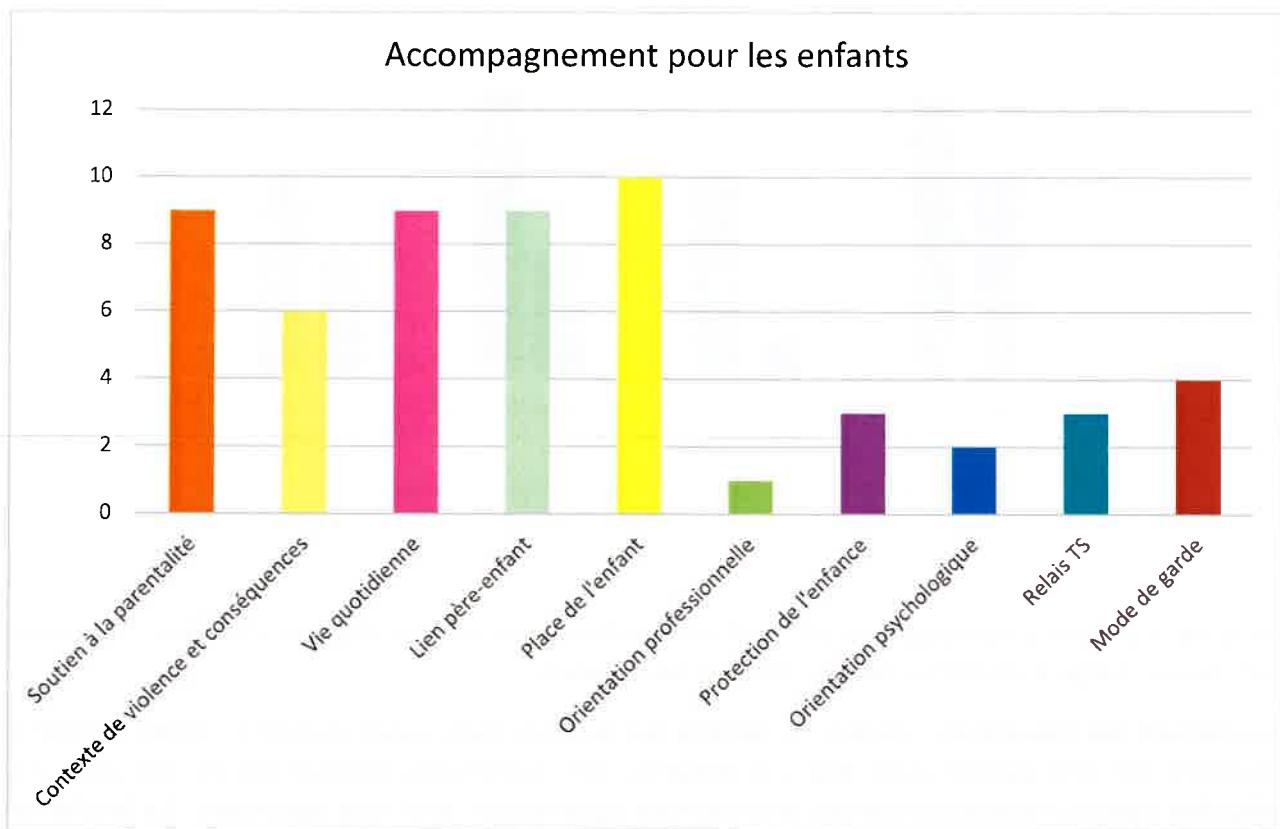
« La relation familiale » est un sujet très souvent abordé pour 14 des situations car il est important de connaître le fonctionnement du couple mais aussi de la famille pour répondre au mieux aux besoins.

« Le devenir du couple » est également important à aborder à raison de 13 situations dans la mesure où dans certaines situations les personnes n'ont pas eu l'occasion de l'évoquer avant le placement l'accompagnement est là pour les aider dans leur réflexion.

« La problématique santé du conjoint » est évoquée dans 10 situations car pour les auteurs qui ont une problématique liée à l'alcool, la victime indique que c'est souvent une des causes de la violence chez leur conjoint. Et de cette résolution ou non de la problématique dépendra de leur souhait à reprendre la vie commune. Il s'agit alors d'évoquer avec la victime comment elle considère l'arrêt de cette problématique pour leur conjoint et qu'elle arrive à dire ce qu'elle pourrait faire dans le cas contraire.

« La santé et le volet psychologique de la victime » est travaillé dans 9 situations car elle sollicite un accompagnement et accepte de travailler sur leur problématiques santé. Cependant, cet accompagnement peut ne pas se mettre en place avant la fin de la prise en charge du fait des délais relativement longs auprès des structures spécialisées.

Les thèmes les moins abordés dépendent des besoins des victimes et également de son autonomie à faire les démarches. Le rôle de la travailleuse sociale est également de les orienter auprès des dispositifs existants.

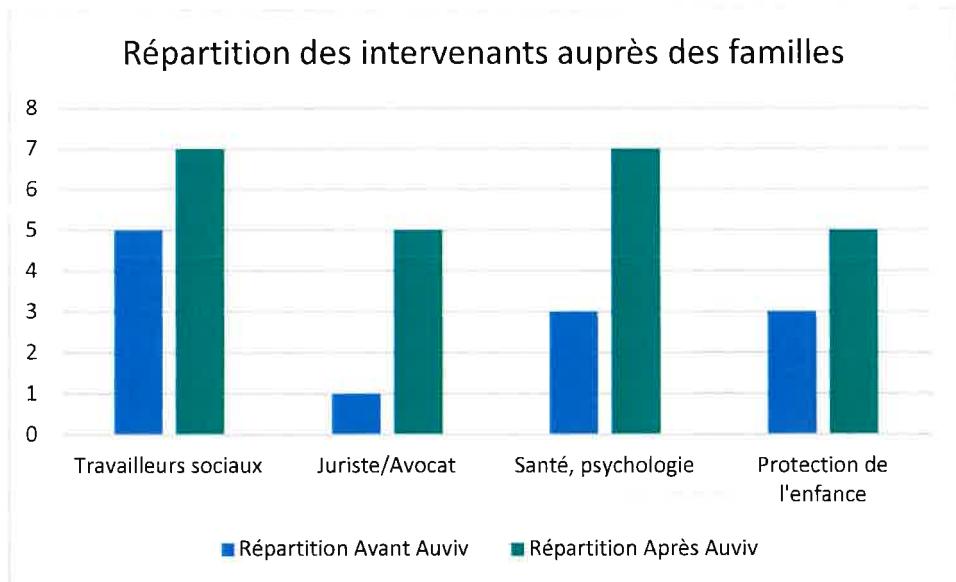


Dans les situations où des enfants sont présents, un accompagnement leur est proposé s'ils sont en mesure de parler et dans les cas où ce sont des enfants très jeunes, c'est par le biais de la mère que les choses sont évoquées. Les entretiens ont lieu en présence de la mère, parfois des sujets sont évoqués qu'elles n'ont jamais entendu de leur enfant.

Certains sujets apparaissent davantage que d'autres lors des différents accompagnements, notamment, « la place de l'enfant » est parlé pour 10 des situations car souvent, les enfants ne jouent pas leur rôle d'enfant on pourrait alors parler de parentalisation.

Ensuite, « le soutien à la parentalité », « la vie quotidienne » et « le lien père-enfant » sont abordés dans 9 des situations. La victime se retrouvant seule à gérer les enfants, son accompagnement nécessite de nombreux échanges autour de ces thèmes. Il est important de les rassurer sur la prise en charge qu'elles ont jusqu'alors proposé mais aussi de pointer certaines situations où un changement dans la manière de faire est nécessaire.

L'accompagnement des enfants est donc primordial dans la mesure où selon leur âge, les répercussions peuvent être plus ou moins graves. Lors du placement du père, la victime n'a plus aucun soutien et se retrouve donc seule. Des moments de doute peuvent alors apparaître pour certaines. Cette séparation parfois que temporaire permet une réflexion quant à la prise en charge des enfants. C'est le moment pour essayer de faire prendre conscience de la vie de leurs enfants, des comportements de ces derniers en lien avec la présence de la violence conjugale au sein du foyer.



Dans les situations accompagnées en 2019, les familles ont certains professionnels à leur côté avant la prise en charge à AUVIV et parfois d'autres se rajoutent.

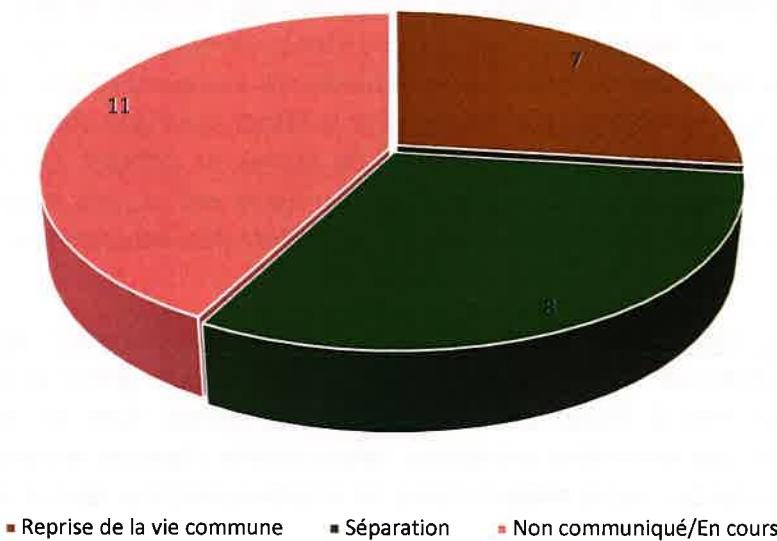
Concernant les travailleurs sociaux, 5 familles les rencontraient avant AUVIV et après AUVIV 7 situations ont pris contact avec eux. La présence des travailleurs sociaux est en lien avec les difficultés que peuvent rencontrer les familles mais aussi en lien avec leur autonomie. La finalité de cette orientation est de ne pas laisser les familles seules face à leurs problématiques.

Pour les professionnels du droit, une seule famille avait déjà pris attaché avec un professionnel avant AUVIV. Après AUVIV, les professionnels du droit étaient présents dans 5 situations. Le positionnement de la victime quant à l'audience est un des éléments qui amène cette dernière à contacter un professionnel c'est-à-dire si elle souhaite se porter partie civile, elle décide de se faire conseiller par un avocat. Et la rencontre avec un juriste peut être proposée si la victime souhaite des éléments plus spécifiques.

Les professionnels de la santé sont présents dans 3 situations avant AUVIV et ce chiffre augmente à 7 après. Cela peut souligner le souhait qu'à la victime d'être accompagnée pour traverser cet épisode de leur vie.

Les professionnels de la protection de l'enfance sont présents dans 3 situations avant AUVIV et ensuite dans 5 situations. Ces professionnels sont là pour aider la famille et dans l'intérêt de l'enfant. Ensuite des liens sont régulièrement faits entre les travailleurs sociaux qui interviennent dans le champ plus spécifique de la protection de l'enfance et ceux dans les autres champs.

Situation du couple en fin de prise en charge



Lorsque l'accompagnement d'AUVIV prend fin, le couple s'est alors transformé, leur relation ne sera plus la même car un acte judiciaire a été posé sur ce qui se passait au sein de la famille. Le couple s'est séparé dans 8 situations et 11 ont repris la vie commune. Le choix de certains couples n'est pas indiqué car l'accompagnement est toujours en cours ou alors aucune information n'est transmise lorsque l'accompagnement n'a pas eu lieu du côté de la victime.

Les séparations sont moins nombreuses que la reprise de la vie commune car la victime souhaite laisser une autre chance à l'auteur car les sentiments éprouvés sont toujours présents de part et d'autre. Certaines ont besoin de vérifier si leur conjoint aurait pris conscience ou aurait fait des démarches pour changer.

Lors de la reprise de la vie commune, la victime a eu l'occasion d'échanger avec la travailleuse sociale sur le couple qui va se retrouver et sur l'ambiance à venir au sein du foyer et enfin, elle aura les cartes en main si des événements de violence venaient à se reproduire.

CONCLUSION

L'accompagnement a été adapté aux demandes des victimes et des auteurs sur l'année 2019 dans les cas où ces derniers souhaitent reprendre la vie commune. Pour certaines situations un entretien de type médiation, encadré par les travailleurs sociaux d'AUVIV, dans un lieu neutre ; est mis en place. Cela permet à chacun de préparer le retour dans des conditions acceptable pour l'un et l'autre, après plusieurs mois d'interdiction de rentrer en contact. Le JAP étant informé à chaque fois de ces entretiens. Le travailleur social présent est là pour rappeler le cadre de la rencontre, avec des règles de comportement qui permettent des échanges en toute sécurité pour chacun.

En effet, le premier contact est difficile, chacun hésite, ne sait comment faire quand l'autre se retrouve en face. Quelques minutes suffisent pour que le couple arrive à dialoguer et ainsi le travailleur social se met à l'écart pour leur laisser la parole libre en restant à proximité. Dans les situations où ces rencontres ont eu lieu, cela a permis d'apaiser le climat au sein du couple et chacun des membres du couple avaient moins de crainte quant à la reprise de la vie commune.

Enfin, l'accompagnement des enfants est un volet qui reste à enrichir. L'accès donné par la mère n'est pas toujours facile à obtenir. Cependant, il paraît important que ces derniers soient pris en considération afin d'éviter les phénomènes de reproduction et qu'ils prennent conscience que ce n'est pas normal la violence, ce n'est pas un mode de communication acceptable et qu'elle a des répercussions au niveau judiciaire également.

Grace au travail partenarial étroit avec le Tribunal Judiciaire de Vesoul, le SPIP, les services de Police et Gendarmerie ainsi que la DDCSPP, AUVIV peut offrir une réponse toujours adaptée aux situations singulières rencontrées sur le département.

Bruno MARBOUTIE, Référent « Auteurs »
Armandine BRULEY, Référent « Victimes »
Travailleurs sociaux AUVIV.



DISPOSITIF INSERTION JEUNES



Dispositif Insertion Jeunes

Présentation du dispositif :

Le Dispositif Insertion Jeunes (D.I.J) est un Centre d'Hébergement et de réinsertion Social (CHRS) qui accueille 12 jeunes ayant entre 18 et 25 ans.

Les personnes accompagnées sont hébergées sur le site du Point Habitat Jeunes (PHAJ) à Frotey les Vesoul.

Il a vu le jour en 2014. Au niveau associatif, le DIJ est issu du Service d'Accueil des Femmes en Difficulté (SAFED). Le projet initial étant d'apporter une meilleure réponse à un public jeune, en rupture sociale, professionnelle, sans hébergement et en lien avec leurs problématiques et besoins spécifiques.

La création du dispositif s'est articulée autour des politiques sociales qui ont permis le développement d'actions en faveur de la santé, du logement et de l'autonomie financière des jeunes. Elles sont issues d'une importante concertation avec les représentants des mouvements de jeunesse, des administrations et des experts, dans le cadre d'une commission sur la politique de la jeunesse.

L'un des principaux leviers de ces nouvelles politiques en faveur de la jeunesse, sera la création du « fonds d'expérimentation pour la jeunesse ». Celui-ci a pour rôle de créer et de financer des politiques innovantes, en cohérence avec les décisions de la commission. Il est doté d'un budget important qui sera consacré à impulser et soutenir des initiatives sur différents territoires, selon des modalités évaluées, qui appellent à une généralisation ultérieure.

Les autres axes autour desquels s'articule le projet de service sont en lien avec les politiques sociales de l'Etat concernant les CHRS ainsi qu'avec le Conseil Départemental de la Haute Saône qui subventionne une partie des aides apportées aux résidents.

Les 12 places du DIJ sont financées par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (D.D.C.S.P.P) dans le cadre de la dotation globale.

La durée maximale de la prise en charge est de 12 mois (6 mois renouvelable une fois).

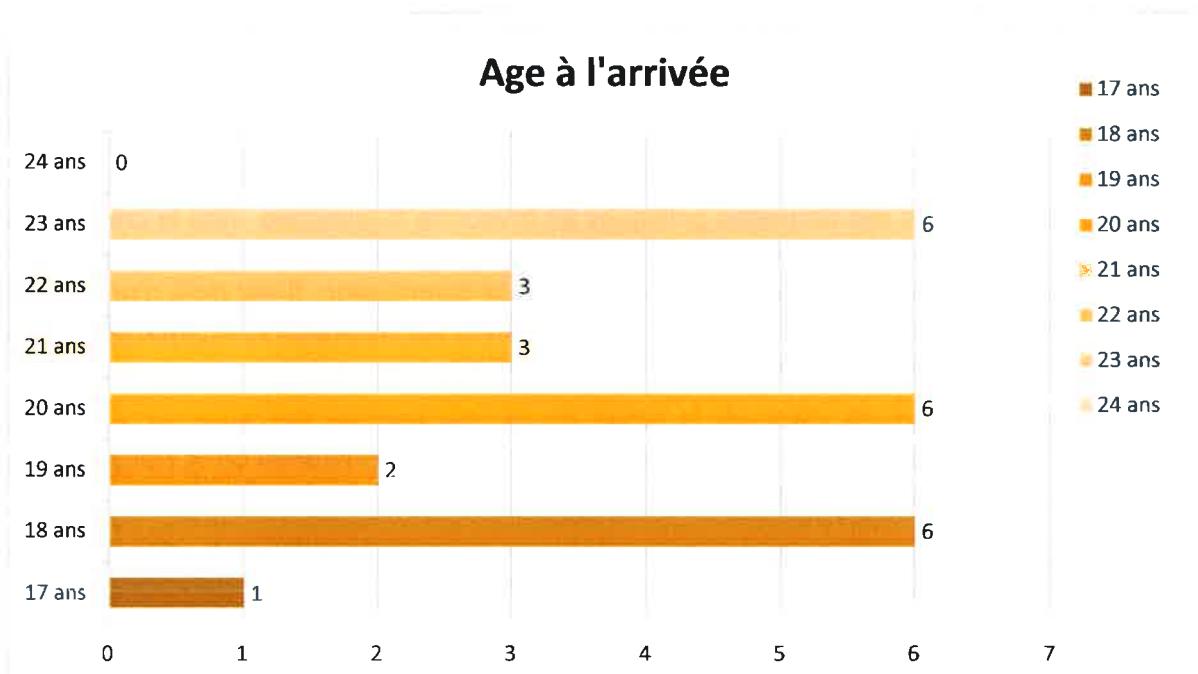
Années	Places réelles	nbre journées théoriques	nbre journées réalisées	taux d'occupation %	nbre de personnes hébergées	Durée moyenne hébergements
2015	12	4380	4152	94,8	27	1 an
2016	12	4380	3688	84,2	18	6 mois à 1 an
2017	12	4380	4174	95.3	27	6 mois à 1 an
2018	12	4380	3838	88.67	26	6 mois à 1 an (11.8 mois)
2019	12	43480	3569	81.58	27	6 mois à 1 an (7.7 mois)

LA POPULATION CONCERNEE¹ :

Le Dispositif Insertion Jeunes accueille, héberge et accompagne des jeunes adultes âgés de 18 à 25 ans qui rencontrent de graves difficultés économiques, familiales, de logement, de santé, d'insertion, en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale.

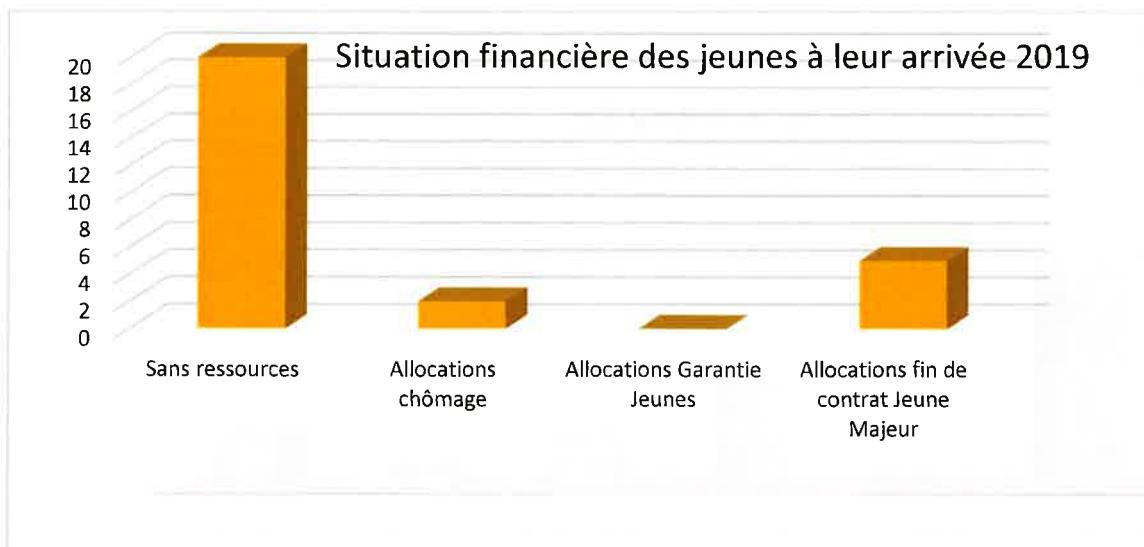
Age et situation financière des jeunes accueillis.

En 2019, le dispositif a accompagné 27 jeunes, dont **12 jeunes hommes et 15 jeunes femmes.**



Nous avons pu constater au cours de l'année 2019 que les résidents du DIJ sont plus jeunes que ceux accueillis l'année passée. Y a-t-il une corrélation entre la diminution des financements des contrats jeunes majeurs et cette donnée ? Nous avons intégré sur le dispositif 4 jeunes en fin de contrat jeune majeur au cours de l'année 2018.

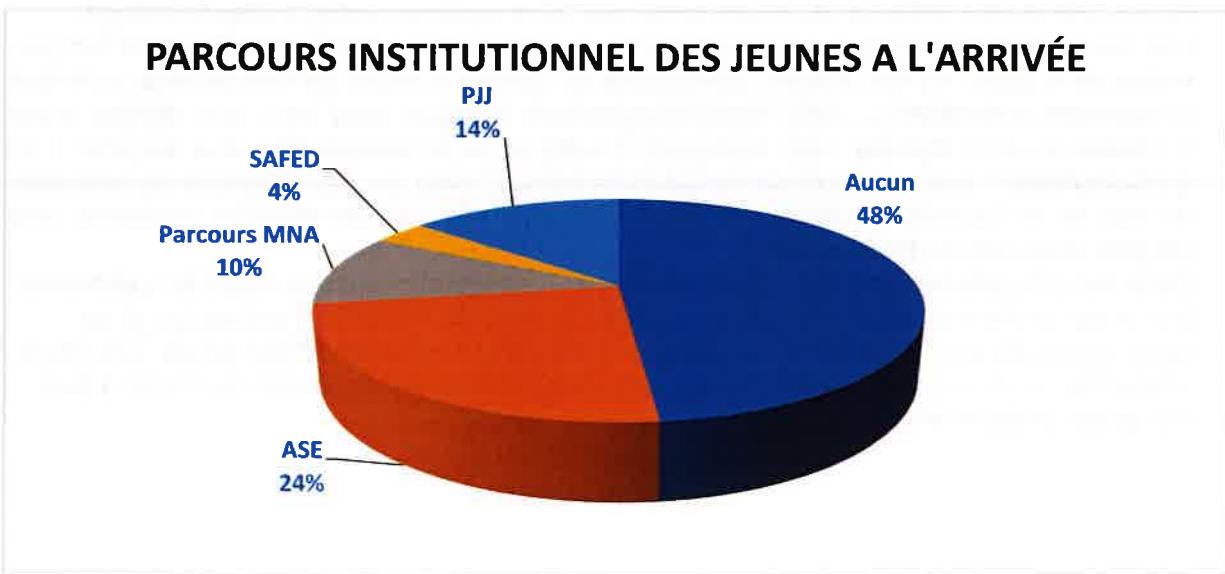
¹L'article L.345-1 du CASF définit les problématiques de public accueilli et accompagné par les CHRS. Ces derniers peuvent ensuite faire le choix dans leur projet de service d'accompagner un public spécifique. C'est le cas sur le DIJ avec le public « jeunes adultes ».



Lors de leur arrivée sur le dispositif, la plupart des jeunes accompagnés sont sans ressources financières. En 2018 17 jeunes sur les 26 accueillis au cours de l'année étaient dans ce cas de figure. Parmi les autres jeunes, 7 avaient des ressources au moment de leur demande mais ils arrivaient au bout de leurs droits qu'il s'agisse de chômage, rémunération garantie jeunes ou indemnité de contrat jeune majeur, sans avoir de solution pour la suite de leur parcours.

Dans l'ensemble, les résidents rencontrent tous une situation de précarité financière.

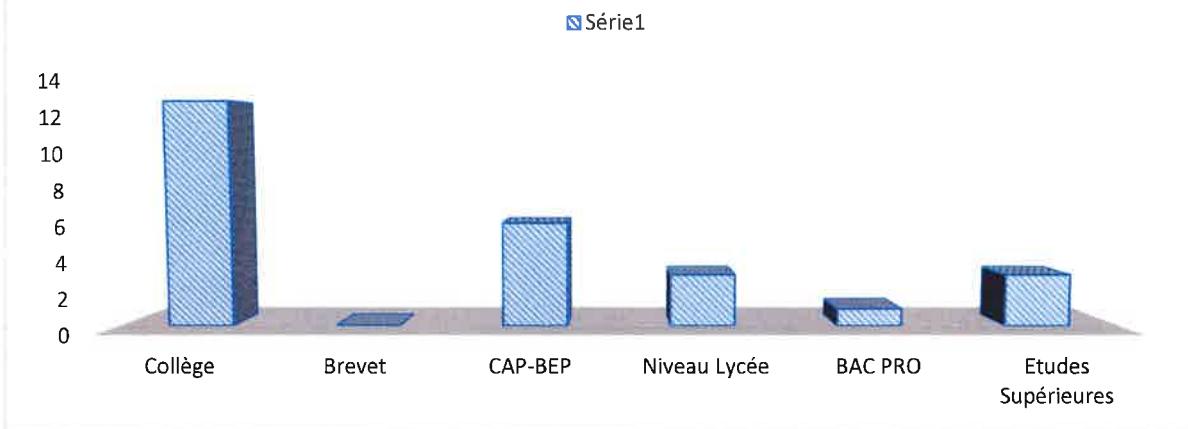
Parcours de vie et niveau scolaire.



Sur les 4 jeunes bénéficiant d'un suivi de la part de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), 2 jeunes sont également issus du parcours Aide Sociale à l'Enfance (ASE), donc comptabilisés deux fois.

Nous avons pu observer que parmi les jeunes accueillis, 50% avaient bénéficié d'un parcours institutionnel et / ou d'un accompagnement par des travailleurs sociaux. Pour deux d'entre eux, l'accompagnement s'est poursuivi durant leur accueil sur le DIJ (suivis PJJ).

NIVEAU SCOLAIRE DES JEUNES À L'ARRIVÉE



Les jeunes accueillis sur le DIJ ont, à leur arrivée des niveaux scolaires très différents. Ils sont nombreux à avoir arrêté leur parcours scolaire avant d'obtenir le niveau 5².

Bien que les situations soient singulières et que nous proposions un accompagnement individualisé, nous pouvons présenter des exemples de profils de jeunes accompagnés sur le dispositif pour imager nos propos.

- La « *rupture profonde* » : il s'agit là de jeunes en totale rupture avec le marché de l'emploi et avec le système scolaire. Un long travail sur le savoir être en situation d'emploi devra être fait, le projet professionnel sera travaillé sur le long terme afin de réussir à faire accrocher le jeune. Ces jeunes ont pour la plupart quitté très tôt le système scolaire (dès le collège).
- Les jeunes qui traversent un « *passage à vide* » : ces jeunes sont moins éloignés de l'emploi, moins en rupture. Ils ont acquis, développés un certain nombre de compétence qu'il faut simplement « *réactiver* ». Ainsi l'accompagnement proposé tend vers une reprise d'une formation ou d'un diplôme mais manquent d'outils et de connaissances pour accéder à ce qu'ils souhaitent. Leur parcours de vie fait qu'ils peuvent avoir un grand manque de confiance en eux et en l'avenir. Ils demanderont à être accompagnés de manière soutenue vers l'emploi et/ou l'accès la formation.

Ceux qui ont juste besoin d'un « *coup de pouce* » : ces jeunes ont une idée bien précise de leur projet professionnel, ils ont besoin essentiellement de conseils, d'orientation et de revoir quelques acquis de base pour pouvoir consolider et poursuivre leur projet. Les freins rencontrés, à un instant T ne permettent pas à ces jeunes de mener à bien leur projet professionnel.

² Niveau 5 selon la nomenclature actuelle de l'éducation nationale : niveau CAP/BEP.

COMMENT LES PERSONNES INTEGRENTENT-ELLES LE DIJ ?

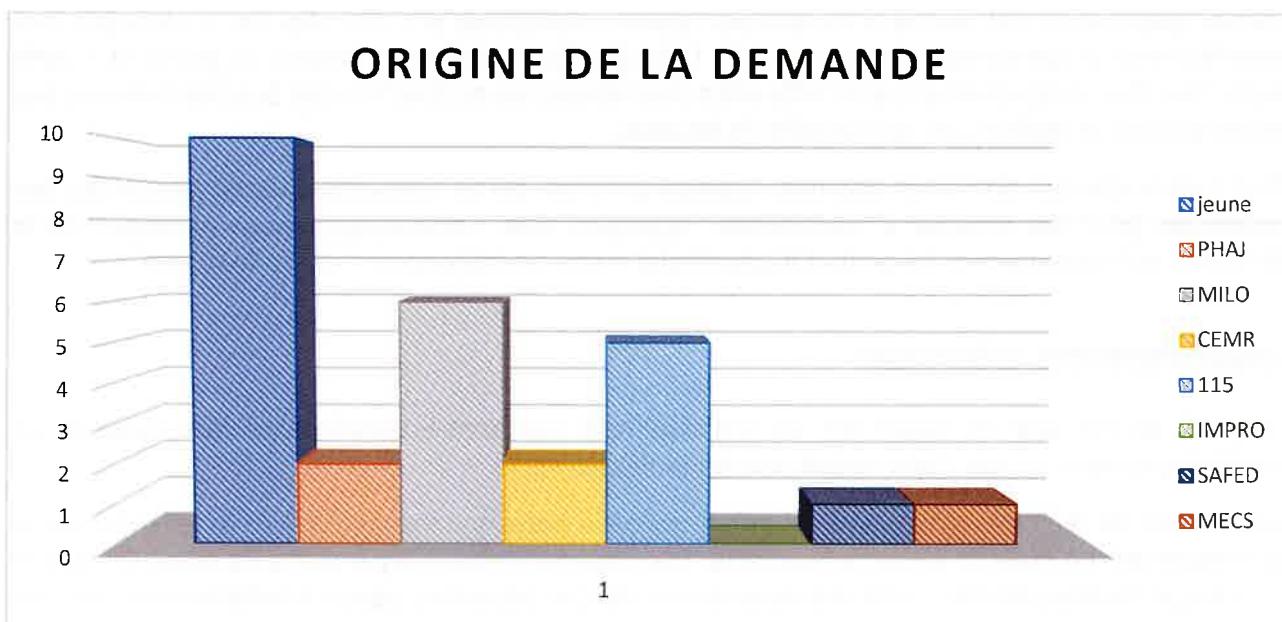
Le Dispositif Insertion Jeunes ne fait pas d'accueil d'urgence, ainsi les orientations se font par le biais de la commission du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) qui-centralise et étudie toutes les demandes d'hébergement du département mais aussi au niveau national, puis oriente sur les dispositifs adéquats en fonction des problématiques et des besoins du demandeur.

Pour l'année 2019, les demandes pour intégrer le DIJ proviennent de l'ensemble du département (JUSSEY, LUXEUIL-LES-BAINS, LURE, LYON, etc.).

Les années précédentes, les demandes émanaient essentiellement de l'agglomération Vésulienne. Ces chiffres laissent à penser que le dispositif est connu et reconnu au-delà du bassin vésulien.

Nous avons également intégré des personnes orientées par la travailleuse sociale en charge de l'accompagnement des résidents du PHAJ. Elle propose une orientation et un accompagnement plus contenant par le DIJ lorsqu'elle constate des difficultés financières ou autres relevant d'un accompagnement par ce dispositif.

L'ensemble des professionnels du secteur médico-social du département connaît bien les missions du DIJ. Il est en mesure de proposer cet accompagnement s'il décèle une problématique liée aux missions du DIJ, afin d'apporter une réponse individualisée à des situations singulières.



LES MISSIONS DU DISPOSITIF INSERTION JEUNES (D.I.J)

Comme tout CHRS, le DIJ assure des missions d'intérêt général et d'utilité sociale. Ces missions sont définies par l'article L.311-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) :

- Evaluation et prévention des risques sociaux et médico-sociaux, information, investigation, conseil, orientation, formation, médiation et réparation ;
- Protection administrative ou judiciaire de l'enfance et de la famille, de la jeunesse, des personnes handicapées, des personnes âgées ou en difficulté ;
- Actions éducatives, médico-éducatives, médicales, thérapeutiques, pédagogiques et de formations adaptées aux besoins de la personne, à son niveau de développement, à ses potentialités, à l'évolution de son état ainsi qu'à son âge ;
- Actions d'intégration scolaire, d'adaptation, de réadaptation, d'insertion, de réinsertion sociales et professionnelles, d'aide à la vie active, d'information et de conseil sur les aides techniques ainsi que d'aide au travail ;
- Actions d'assistance dans les divers actes de la vie, de soutien, de soins et d'accompagnement, y compris à titre palliatif ;
- Actions contribuant au développement social et culturel, et à l'insertion par l'activité économique.

Un accompagnement individuel et collectif en 3 axes.

Sur le DIJ, ces missions sont réparties selon 3 axes d'accompagnement :

- L'accompagnement professionnel exercé par la conseillère en insertion socio-professionnelle.
- L'accompagnement social proposé par l'assistante de service social du dispositif.
- L'accompagnement psychologique proposé par la psychologue.

C'est un accompagnement singulier qui est proposé à l'ensemble des jeunes, une aide, un appui dans leurs différentes démarches liées à la vie quotidienne et à l'insertion professionnelle.

L'accompagnement est réalisé à travers des ateliers individuels et / ou collectifs, en fonction des objectifs visés et des besoins des personnes. L'équipe vise à obtenir l'adhésion du jeune, et adapte les formes d'accompagnement et la fréquence des rencontres en fonction des besoins formulés par les personnes et repérés par les travailleurs sociaux.

Pour l'ensemble des domaines abordés, l'objectif principal est de développer les compétences des personnes pour les amener à l'autonomie. Quelques fois, l'accompagnement physique de la personne est nécessaire et lui permet d'appréhender son environnement spatio-temporel.

L'accompagnement professionnel :

L'objectif de cet axe de travail est de proposer aux personnes bénéficiaires des outils et un accompagnement en vue d'une remobilisation professionnelle.

Cette action de remobilisation vise à faire retrouver à la personne les motivations et les ressources pour reprendre en main sa vie professionnelle. Elle peut permettre à la personne de retrouver l'envie et l'énergie d'entreprendre. Cette reconnaissance de ces capacités passe inévitablement par une revalorisation de l'image et l'estime de soi.

Plusieurs ateliers individuels ou collectifs élaborés avec les bénéficiaires favorisent cette remobilisation.

- Des exercices de remise à niveau en français et en mathématiques.
- « L'emploi et moi » : ateliers pour apprendre aux bénéficiaires à créer un CV, mettre en forme une lettre de motivation, savoir se présenter à l'oral, faire du démarchage d'entreprise, répondre à une offre d'emploi, s'organiser dans sa recherche d'emploi.

Lors de ces ateliers, les jeunes travaillent également sur le savoir-faire/savoir-être en entreprise.

- « Expression orale » : ateliers où le bénéficiaire peut évoluer au fil des exercices afin de se sentir plus à l'aise à l'oral, dans la vie collective, savoir s'intégrer à un groupe.
- « Estime de soi » : ateliers pouvant être basé sur la médiation animale (équithérapie) ou encore autour de la posture à travers des jeux de rôles.
- « Mes compétences » : travailler avec un réseau de partenaires pour adapter l'accompagnement du jeune en fonction de sa problématique de recherche d'emploi (formation, bilan de compétences, stages d'immersion).

L'accompagnement social :

Cet accompagnement concerne tous les domaines en lien avec la vie quotidienne.

Il s'agit avant tout d'informer les bénéficiaires de leurs droits et devoirs inhérents à une vie de jeune adulte.

Il vise également à l'autonomie en mettant à disposition des outils pour se préparer à la sortie du dispositif.

L'accompagnement se décline à travers le suivi individuel et les ateliers collectifs :

- Apprendre aux bénéficiaires à ouvrir ou mettre à jour leurs droits et différents documents administratifs.
- Travailler sur le repérage des services publics et savoir les solliciter (impôts, CPAM, CAF, etc.)
- Accompagner les jeunes dans le suivi de leur santé : orientation aux bilans de santé de la CPAM, orientation auprès d'un médecin traitant, orientation auprès de spécialistes, prévention etc.
- Assistance dans les domaines de la vie quotidienne : prévention en matière d'hygiène de vie, aider à la mise en place et à la réalisation de certaines tâches du quotidien (ménage, rangement, vaisselle cuisine, etc..), respect des règles de vie en collectivité.
- Soutien dans le domaine budgétaire : prévention du surendettement, si besoin travail sur la gestion du budget, les relations client/conseiller bancaire, la constitution d'une épargne, etc.
- Préparation à la sortie du dispositif : recherche d'un logement adapté, préparation à l'installation dans le nouveau logement, relais et présentation auprès de travailleurs sociaux si besoin.
- Ateliers collectifs³ :
- Interventions de partenaires pour des actions de prévention (CSAPA, CIDFF, sophrologue, ...),
- Ateliers d'information sur leurs droits et devoirs (déclaration d'impôts),
- Ateliers d'expression sur la confiance en soi, ateliers pour créer du lien social au sein du lieu d'hébergement, en lien avec les missions du PHAJ (jeux de société).

³ Liste non exhaustive. Des exemples d'actions sont disponibles en annexe.

Lors des interventions des partenaires, les bénéficiaires prennent connaissance des différents organismes existants et leurs champs d'intervention. Cela permet de favoriser l'intégration dans le tissu social et professionnel du territoire.

L'accompagnement psychologique :

Une psychologue intervient une fois par mois sur le dispositif. Elle vient dans un premier temps échanger ½ journée avec l'équipe socio-éducative sur la situation des bénéficiaires orientés. Elle se présente ensuite au service le lendemain pour recevoir les jeunes : trois créneaux d'une heure d'entretien.

Cet accompagnement permet d'évaluer si les personnes accompagnées présentent des fragilités qui les empêcheraient d'évoluer ou présenteraient des freins pour l'accompagnement proposé. Les travailleurs sociaux peuvent ensuite prendre en compte ces difficultés dans la façon dont ils vont construire les objectifs de travail avec les jeunes.

En cas de besoin la psychologue propose une orientation vers les services spécialisés (ex : CMP).

Le soutien matériel :

Le service met à disposition des nouveaux arrivants sur le dispositif :

- Une chambre individuelle de 9 m² comprenant une douche ainsi qu'un accès aux toilettes à l'extérieur.
- Un « pack installation » pouvant comprendre en fonction des besoins du jeune : un oreiller, une couette, des draps, une serviette de toilette, des produits d'hygiène, de la vaisselle, un cahier, un agenda, des stylos, des pochettes et bacs de rangements pour les documents administratifs.
- Une aide alimentaire sous forme de bons d'achat hebdomadaires qu'ils ne peuvent utiliser que pour acheter des produits d'alimentation et d'hygiène.
- 5 repas chauds par semaine au self-service du PHAJ.

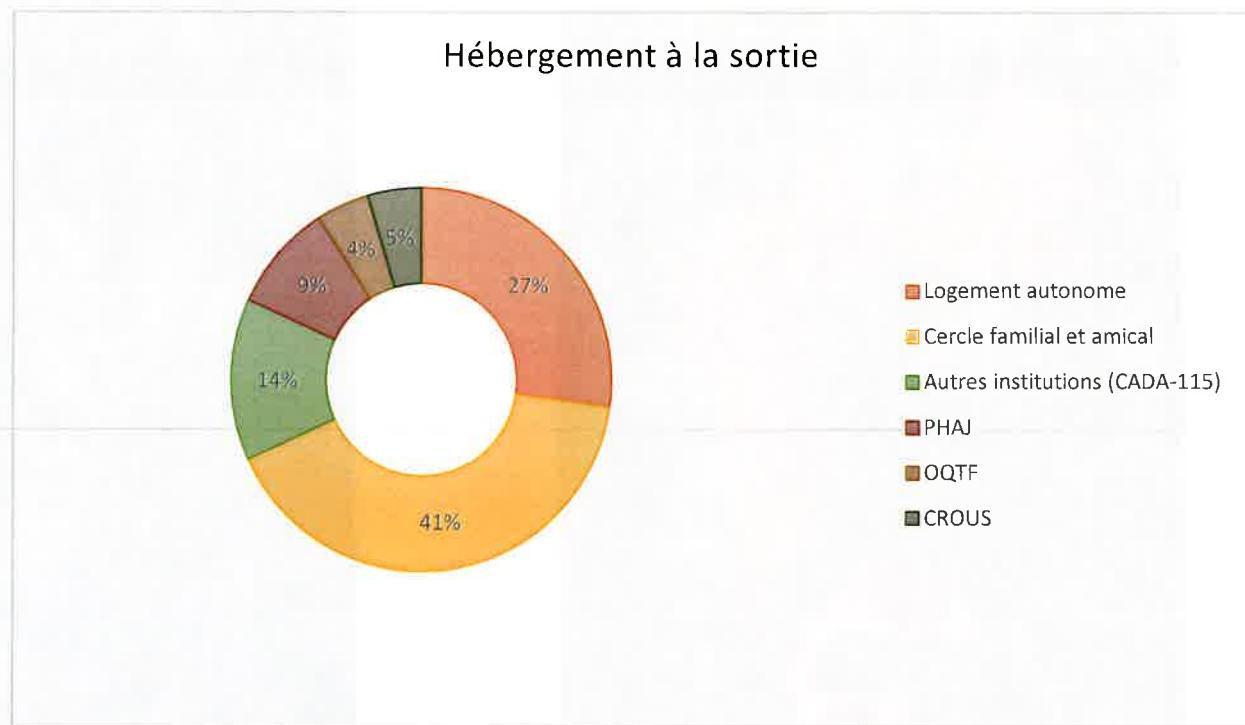
LA SORTIE DU DISPOSITIF

En 2019, le DIJ a accompagné 27 résidents à la sortie du dispositif.

Tout au long de l'accompagnement, les travailleurs sociaux préparent les bénéficiaires à la fin de la prise en charge, l'accent est mis sur plusieurs points de vigilance, telle que l'autonomie financière, administrative et sociale des personnes, afin d'éviter tout nouveau risque de précarité.

Situation financière à la sortie du DIJ





PERSPECTIVE D'EVOLUTION DE L'ACCOMPAGNEMENT :

A travers l'accompagnement proposé par le DIJ, les jeunes adultes acquièrent une certaine autonomie mais celle-ci reste limitée aux actions du quotidien. En effet, dès que l'accompagnement prend fin, les personnes semblent avoir du mal à se maintenir dans l'emploi par exemple ou à poursuivre leurs efforts pour finaliser les actions engagées.

Nous constatons que certaines personnes se retrouvent à nouveau en difficulté, quelquefois même très peu de temps après la sortie du dispositif, et font une nouvelle demande d'accompagnement. Le sentiment d'échec prend le pas sur celui de la « réussite » et les renvoie à leur manque d'estime de soi.

Le DIJ permet ces allers-retours car les personnes accompagnées doivent vérifier aussi leur capacité à vivre de manière totalement autonome et à « voler de leurs propres ailes ». Pour autant, certaines personnes demandent à bénéficier d'un accompagnement autorisant plus de liberté tout en étant soutenant.

Le DIJ ne doit-il pas répondre à ce besoin en proposant un accompagnement type « hors les murs » pour sécuriser l'évolution positive de ces jeunes adultes ?

Hélène VIVIER,
Travailleuse sociale.



ESTIME DE SOI

Le Dispositif Insertion Jeunes propose régulièrement des ateliers autour de l'estime de soi. Ces ateliers ont pour but de revaloriser l'image qu'ils ont d'eux.

Ce projet s'inscrit dans une action éducative qui tient compte à la fois de l'individuel et du collectif en offrant aux jeunes intéressés un espace socialisant mais aussi une passerelle vers le potentiel de chacun.

L'atelier est mené de façon à favoriser la communication intra-personnel et interpersonnelle, la confiance en soi, l'évitement de la surcharge émotionnelle par la maîtrise des peurs qui favorise l'élaboration du projet de vie de chacun.

Ces ateliers se déroulent tout au long de l'année et se déclinent dans plusieurs techniques (photographie, coaching de groupe, arts plastiques,...).

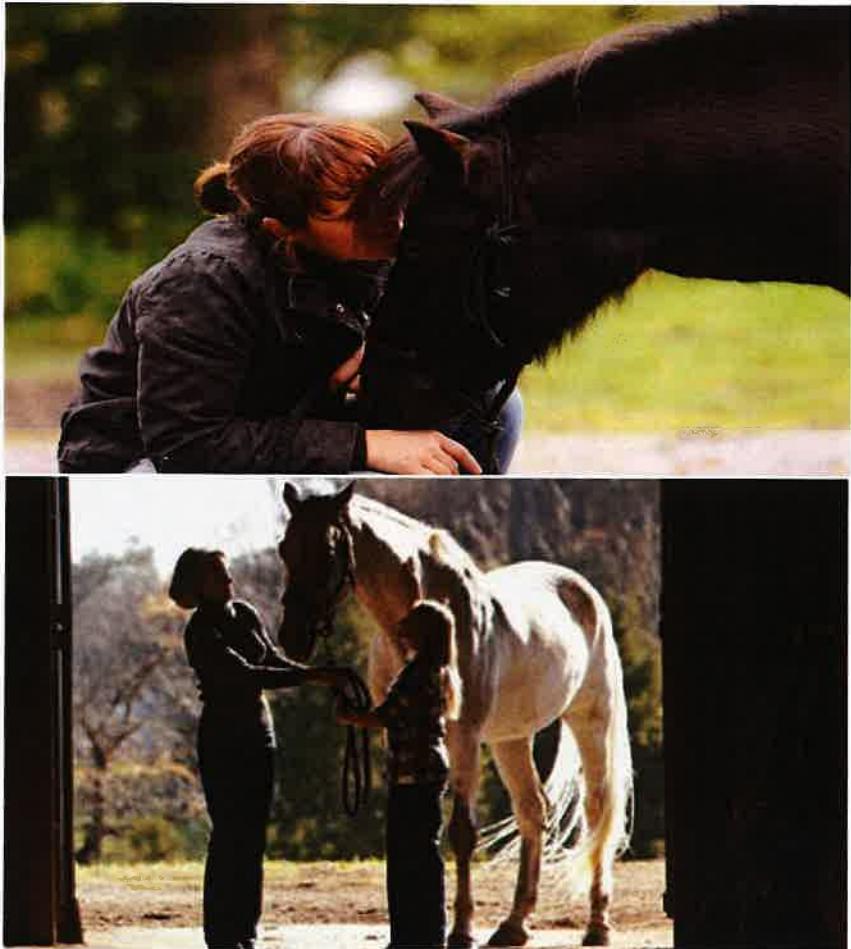
Ils favorisent les liens du groupe et renforcent la cohésion de celui-ci, des intervenants extérieurs sont sollicités suivant la demande des jeunes et les freins à lever repérés par l'éducatrice.

TRAVAILLER SON BIEN
ETRE PAR L'IMAGE DE
SOI

DECOUVRIR LE
DEPASSEMENT DE SOI

DEVELOPPER L'ESPRIT
DE GROUPE EN SE
VALORISANT LES UNS
ET LES AUTRES

Les jeunes du Dispositif insertion jeunes ont pris parti à la construction des différents projets autour de l'estime de soi en listant leurs besoins personnels et ceux du groupe.



EQUITHERAPIE

L'équithérapie est une thérapie intégrante car elle agit positivement sur le développement cognitif, physique, social et occupationnel. C'est un outil qui se révèle être fédérateur et moteur pour les jeunes souvent en rupture.

Chaque jeune a en charge un cheval qu'il doit préparer tout au long des séances ; brossage et nettoyage de l'animal, entretien du box, apprendre à reconnaître le matériel et l'utiliser de façon adapté. Le jeune doit alors créer une relation de confiance par le toucher notamment avec son animal pour pouvoir accomplir toutes les tâches nécessaires avant de le monter.

Cette activité valorise les compétences des jeunes ainsi que la communication verbale et non verbale. Les jeunes au fil des séances prennent des initiatives et doivent apprendre à gérer leurs émotions et à tisser des relations. Une sensation de bien-être était palpable auprès de tous les jeunes après chaque séance.

S « je raconte tout à mon cheval : mes peines, mes joies, mes réussites et mes projets. il est mon confident »

DEVELOPPER LA
GESTION
EMOTIONNELLE ET LA
COMMUNICATION
NON VERBALE

VALORISE LES
COMPETENCES

FAVORISER LA
DYNAMIQUE DE
GROUPE ET
L'ENTRAIDE ENTRE
LES JEUNES

Les jeunes du DJI apprécient fortement les ateliers autour de la médiation animale, ils se sentent mieux après et sont souvent booster par l'énergie renvoyée par les animaux



SEXUALITE AFFECTIVE

ET VII

Le 5 août 2018 nous avons proposé aux jeunes femmes du DIJ un atelier animé par une infirmière diplômée d'Etat formée dans l'accompagnement des adolescents et jeunes adultes sur les questions liées à leur sexualité et leur vie affective.

Cet atelier s'est déroulé au Lac de Vaivre avec une goûter afin d'offrir aux jeunes femmes un cadre serein propice aux échanges.

M : « *On a pu s'interroger sur les relations de couple et ce qu'on en attendait.* »

A : « *Désormais je saurai où aller si je tombe enceinte et que ce n'est pas désiré.
Ça pourra aussi servir si ça arrive à une amie.* »

FAIRE EMERGER DES APRIORIS ET IDEES RECUES SUR LES IST, LES RELATIONS INTIMES, LA GROSSESSE, ETC

APPORTER AUX JEUNES DES INFORMATIONS PRECISES SUR LA CONTRACEPTION

FAVORISER LE REPERAGE DES STRUCTURES ET DES PROFESSIONNELS SUSCEPTIBLES DE LES ACCOMPAGNER

OUTIL PEDAGOGIQUE DE L'IREPS BOURGOGNE FRANCHE-COMTE et documentation « santé publique France » : Câlins-Malins

« Connaître et choisir sa contraception »

« Tout savoir sur le VIH et autres IST »

ANNEXES



Nous suivre

S'identifier

S'ABONNER

NOUVEAU
TEMPO SANTE
N° 14

Elle peint douze années de violences conjugales

Rencontres avec des professionnels, expositions, ateliers, conférence, cours de self-défense, mais aussi témoignages : ce mardi a l'ouverture de trois jours de travail et de sensibilisation sur les violences intrafamiliales, à la salle Saônexpo de Port-sur-Saône.

VU 1509 FOIS LE 27/11/2019 A 05:03

MIS À JOUR À 08:04



Edition de Vesoul



Au fil d'une vingtaine de tableaux qu'elle a elle-même réalisés au pastel, Émeraude retrace « un chemin qui s'étend du noir à la couleur ». Elle illustre douze années de violences conjugales qu'elle aurait subies. Photo ER /David HANISCH

« Mes premières violences, je les ai subies alors que j'allaitais mon enfant. J'ai reçu un coup de poing pour un repas trop salé », raconte Émeraude (*), qui explique l'emprise de son conjoint durant 12 ans. Au fil d'une vingtaine de tableaux qu'elle a elle-même réalisés au pastel, au crayon ou au pinceau, elle retrace « un chemin à la couleur ». Elle révèle des pans d'une vie forts en symboles et en ressentis qui illustrent la peur, l'isolement, le chantage, la haine, les claques encaissées. Par ses trois enfants. « À chaque fois, je me disais que c'était fini, qu'il allait arrêter. Alors je restais ». Sur une de ses toiles, elle s'accroche à une ancre qui remonte. Elle sort enfin la tête de l'eau, retrouve la lumière. L'espoir, la joie de vivre, la confiance en soi si longtemps bafoués.

Au service des autres

En 2015, alors qu'elle déposait une main courante dans une brigade de gendarmerie, elle a appris l'existence du Service d'accompagnement des familles en difficultés, accueillie, hébergée, suivie. Les travailleuses sociales m'ont aidée à me reconstruire ». Auparavant sans emploi, elle occupe désormais un poste d'auxiliaire de retraite et expose ses tableaux en les signant de sa propre identité. Pour s'assumer, loin de ce conjoint dont elle affirme ne plus avoir de nouvelles.

Âgée d'une quarantaine d'années, Émeraude témoigne dans le cadre de la lutte contre les violences intrafamiliales. Une opération organisée dans le prolongement internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (le 25 novembre) par l'adjudante Adeline Pillot, commandant la brigade de gendarmerie de Caroline Lopez-Guzman, déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité

« Les adultes de demain »

Ouverte au grand public, cette manifestation, qui se tient depuis mardi et jusqu'à jeudi à la salle Saônexpo de Port-sur-Saône, implique des élèves de 4e et 3e, élèves des collèges de Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin, Faverney, Vauvillers, de la Maison familiale rurale de Combeaufontaine et de l'association Equisperanc Charité ainsi que trois classes du lycée Sainte-Marie à Gray sont attendus. « Ce sont les adultes de demain, qui sont encore des personnes maltaillables, qui doivent des dangers de la société dans laquelle ils vivent et dans laquelle ils vont vivre. C'est une sensibilisation à toutes les violences commises, mais aussi une information encouragée », Adeline Pillot. « Un enfant sur 4 est victime de violences physiques, une fille sur 5 subit des violences sexuelles au moins une fois dans sa vie. Il meurt tous les 5 jours à la suite des blessures commises par un de ses proches ». D'où l'urgence « de libérer la parole ».

(*) Le prénom a été modifié pour préserver l'anonymat des enfants

COLINIE MICHEL

HAUTE-SAÔNE

PORT-SUR-SAÔNE

« Le premier coup de poing, je l'ai reçu pour un repas trop salé »

Rencontres avec des professionnels, expositions, ateliers, conférence, cours de self-défense, mais aussi témoignages : ce mardi a marqué l'ouverture de trois jours de travail et de sensibilisation sur les violences intrafamiliales, à la salle Saôneexpo de Port-sur-Saône.

« M

éte sous l'emprise de son conjoint durant 12 ans. Au fil d'une vingtaine de tableaux qu'elle a elle-même réalisés au pastel, au crayon ou au pinceau, elle retrouve « un chemin qui s'étend du noir à la couleur ». Elle révèle des pans d'une vie forte en symboles et ressentis qui illustrent la peur, le malaise, le chantage,

« J'ai été accueillie, hébergée, suivie. Les travailleuses sociales m'ont

Au service des autres

En 2015, alors qu'elle déposait une main courante dans une brigade de gendarmerie, elle a appris l'existence du Service d'accompagnement des familles en difficulté (Safed). « J'ai été accueillie, hébergée, suivie. Les travailleuses sociales m'ont aidée à me reconstruire ». Auparavant sans emploi, elle occupe désormais un poste d'aide-soignant en maison de retraite et expose ses tableaux en les signant de sa propre identité. Pour s'assumer, loin de ce conjoint dont elle affirme ne plus avoir de nouvelles.

Agée d'une quarantaine d'années, Émeraudine témoigne dans le cadre de la lutte contre les violences intrafamiliales. Une opération organisée dans le prolongement de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (le 25 novembre) par l'adjudante Adeline Pillot, commandant la brigade de gendarmerie de Combeaufontaine, et Caroline Lopez,

« Les adultes de demain »

OUverte au grand public, cette manifestation, qui se tient depuis mardi et jusqu'à jeudi à la salle Saôneexpo de Port-sur-Saône, implique des élèves de 4e et de 3e. Au total, près de 400 élèves des collèges de Scy-sur-Saône et Saint-Albin, Faverney, Vauvillers, de la Maison familiale rurale de Combeaufontaine et de l'association Equisperance à Neuvelle-lès-Charité ainsi que trois classes du lycée Sainte-Marie à Gray sont attendus. « Ce sont les adultes de demain, qui sont encore des personnes malfaisantes, qui doivent prendre conscience des dangers de la société dans laquelle ils vivent et dans laquelle ils vont vivre. C'est une sensibilisation à toutes les violences commises, mais aussi une information sur les sanctions encourues », Adeline Pillot. « Un enfant sur 4 est victime de violences physiques, une fille sur 5 subit des violences sexuelles au moins une fois dans sa vie. En France, un enfant meurt tous les 5 jours à la suite des blessures commises par un(s) proche(s) ». D'où l'urgence « de libérer la parole ».

Sylvain MICHEL

Au programme : deux journées

- Mercredi 27 novembre : présence de l'association La Sauvegarde, du centre médico-social, d'une travailleuse sociale de la gendarmerie ; 9 h - 11 h 30 : CIDFF (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles) ; 9 h - 12 h : médecin ; 14 h - 16 h : cours de self-défense (réservés aux jeunes filles et aux femmes ; gratuits). Exposition, atelier street art proposé par les femmes du Safed (Service d'accompagnements des familles en difficulté) et le dispositif insertion jeunes.

- Jeudi 28 novembre : présence de la Sauvegarde, du CIDFF, du CDAD (Conseil départemental de l'accès au droit), de l'AMMI 70 (Association accompagnement migration intégration) et du centre médico-social ; 14 h - 18 h : travailleuse sociale de la gendarmerie. Exposition, atelier street art en présence de Pink'Art Roz, pochoiriste. La jeune artiste urbaine a notamment réalisé la fresque monumentale de Jacques Brel sur la façade d'un immeuble du Montmarin à Vesoul. À 18 h : conférence sur la prise en charge d'une victime de violences

Lutte contre les violences intrafamiliales, mercredi 27 et jeudi 28 novembre, de 9 h à 18 h à la salle Saôneexpo à Port-sur-Saône. Entrée libre et ouverte à tous.



Les partenaires des actions de lutte contre les violences intrafamiliales peuvent être consultés : l'entrée, ouverte de 9 h à 18 h, est gratuite. Photo ER/David HAMISCH

OPERATION ROUGE GORGE

VESOUL

Don Une collecte de soutiens-gorge au profit de la solidarité



Marie-Céline Campenot, Marie-Dominique Aubry et Élodie Gresset devant des pièces récoltées.

La campagne « Être femme solidaire » lance une collecte à destination des femmes qui en ont besoin, avec pour message : « Vous ne portez plus votre soutien-gorge ? Ramenez-le au magasin ! »

« Chaque soutien compte », souligne Marie-Céline Campenot, gérante de la boutique Rouge Gorge depuis deux ans et demi, à l'initiative de cette opération de solidarité organisée avec Emmaüs et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. C'est dans son magasin que l'idée lui est venue. « Des clientes nous disent qu'elles ont de la lingerie qu'elles ne portent plus. Nous les femmes, nous avons trop de choses dans nos placards, mais que porte-t-on vrai-

puis vient la ménopause. On achète une autre armoire ou on fait le tri ? » Voilà le questionnement de celle qui n'y croyait pas vraiment au début. « Les sous-vêtements, ça touche à l'intime... Cela n'est pas évident ».

L'idée a alors germé de réaliser une collecte pour aider les autres. C'est lors de la soupe solidaire organisée dans les locaux d'Emmaüs au mois de février que Marie-Céline Campenot a fait la connaissance de Marie-Dominique Aubry. « Nous avons discuté, je lui ai parlé de mon idée », explique-t-elle. « Les filles, entre elles, n'ont que de bonnes idées ! » rit Marie-Dominique Aubry, référente Grand Est de la solidarité de proximité. Toutes deux se sont alors rencontrées plusieurs fois.

Ainsi est né le projet d'une collecte de soutiens-gorge, qui s'inscrira au mois de mai dans une journée destinée à un public de femmes

pause pour s'occuper d'elles, lors d'ateliers de coiffure et maquillage grâce au CFA, d'estime de soi avec une animatrice, et elles seront accompagnées pour venir en boutique », où elles pourront essayer des pièces de lingerie issues de la collecte dans les cabines. « Ces dames n'auraient peut-être pas osé pousser la porte », explique Marie-Céline Campenot, qui a déjà reçu des dons. Une cliente a déposé un sac de 14 pièces. Quant au tri, il sera assuré par Emmaüs dans ses locaux.

« C'est une action dans laquelle je m'inscris complètement par rapport aux femmes qu'on accueille », ajoute Élodie Gresset, directrice du Service d'Accueil de Femmes en Difficulté (Safed). ■

Manaurie Jamar

Rouge Gorge est situé au 41

ÊTRE FEMME SOLIDAIRE

COLLECTE DE
SOUTIENS-GORGE
VOUS NE LES PORTEZ PLUS,
APPORTEZ LES AU MAGASIN
ROUGEGORGE
41 RUE PAUL MOREL, VESOUL
JUSQU'AU
6 MAI 2019

CHAQUE SOUTIEN COMPTE

DONS DESTINÉS À
UNE JOURNÉE
DÉDIÉE AUX FEMMES
QUI EN ONT BESOIN



PHOTO : J. L. VILLE / SONIA / GRAPHIQUE : FLORENT VELAUX





